

Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le Sahel

Étude d'une stratégie documentaire
en vue de la création d'un tel réseau
pour le CILSS à l'Institut du Sahel

Djiby Sall et Maurice D. Catherinet



Le Centre de recherches pour le développement international, société publique créée en 1970 par une loi du Parlement canadien, a pour mission d'appuyer des recherches visant à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en voie de développement; il concentre son activité dans cinq secteurs: agriculture, alimentation et nutrition; information; santé; sciences sociales; et publications. Le CRDI est financé entièrement par le Gouvernement du Canada, mais c'est un Conseil des gouverneurs international qui en détermine l'orientation et les politiques. Établi à Ottawa (Canada), il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

© Centre de recherches pour le développement international — 1978
Adresse: B.P. 8500, Ottawa, Canada, K1G 3H9
Siège: 60, rue Queen, Ottawa

Sall, D.

Catherinet, M. D.

IDRC-112f

Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le Sahel: étude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un tel réseau pour le CILSS à l'Institut du Sahel. Ottawa, CRDI, 1978. 78 p.

/Publication CRDI/. /Étude de viabilité/ sur la création d'un /réseau d'information/ /information technique/ dans la région du /Sahel/ — traite les /système d'information/ existants; propose un /cadre institutionnel/ pour ce réseau et pour les /centre d'information/ /national/, des /budget/s approximatifs, la /formation/. /Recommandation/s, /données statistiques/.

CDU: 002(66)

ISBN: 0-88936-185-1

Édition microfiche sur demande

**Projet de réseau d'information et de
documentation scientifiques et
techniques pour le Sahel**

Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le Sahel

Étude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un tel réseau pour le CILSS à l'Institut du Sahel

Djiby Sall

Chef du Centre de documentation de l'OMVS, Saint-Louis (Sénégal), Consultant,
et

Maurice D. Catherinet

Directeur de recherches ORSTOM, Consultant en sciences documentaires

Table des matières

Avant-propos	5
Note préliminaire	6
Introduction	7
I — Objet de la mission	8
II — Principales conclusions et recommandations	10
III — Analyse de la situation existante	13
3.1 — Les moyens documentaires du CILSS	14
3.2 — Les utilisateurs	15
3.3 — Les structures documentaires existantes	16
3.4 — Les activités documentaires au Sahel	21
3.5 — Évaluation de la situation existante	25
IV — Concept et formulation d'une stratégie documentaire pour le Sahel	27
4.1 — Buts à atteindre	27
4.2 — Définition du domaine à couvrir	27
4.3 — Services et produits à fournir aux utilisateurs	28
4.4 — Choix d'une stratégie	29
4.5 — Rôle de l'Institut du Sahel, coordination	30
V — Description du réseau (Voir Annexe V)	33
VI — Formation	33
6.1 — Niveaux de formation requis	33
VII — Actions proposées	34
7.1 — Décisions politiques	35
7.2 — Actions d'organisation	35
7.3 — Actions techniques	35
VIII — Indications pour le calcul des coûts élémentaires et du financement	38
8.1 — Données de base pour le calcul des coûts élémentaires	38
8.2 — Possibilités de financement	41
IX — Conclusions	42
Annexes	
I — Calendrier de la mission	45
II — Organismes visités et personnes rencontrées	46
III — Liste des principales sources et bases extérieures au Sahel	51
IV — Projet de questionnaire pour l'inventaire des services documentaires du Sahel	52
V — Description du Réseau documentaire Sahel	55
VI — Exemples d'opérations réalisables au Sahel avec une aide extérieure	72

Avant-propos

À la suite de la sécheresse catastrophique qui a frappé le Sahel durant les années 1968–1972, les pays les plus durement touchés (Mauritanie, Haute-Volta, Mali, Niger, Gambie, Sénégal, Tchad et Cap-Vert) se sont concertés le 12 septembre 1973 pour créer le Comité permanent inter-États pour la lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Depuis, les pays participants, sous l'égide du CILSS, ont élaboré un programme de développement régional d'envergure, en vue de se prémunir contre des calamités de ce genre.

Conscient de l'importance du facteur recherche dans tout plan de développement, le conseil des ministres du CILSS a décidé, au cours d'une réunion tenue à N'Djamena, au Tchad, en décembre 1976, de créer l'Institut du Sahel. Celui-ci a son siège à Bamako, et a pour objet de collecter et propager les résultats de la recherche, ainsi que d'assurer la formation, le transfert et l'adaptation de la technologie, et la coordination des recherches menées par les pays membres du CILSS.

Au cours de cette même réunion à N'Djamena, il a été décidé de créer un réseau régional d'information susceptible d'améliorer la gestion de l'information technique et scientifique venant des pays membres du CILSS et de faciliter l'accès à l'information intéressante et récente venant de l'étranger. C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'une mission nommée par le Secrétariat du CILSS a été chargée, au début de 1977, de se pencher sur une étude concernant la documentation et l'information utiles aux États membres du comité et de les conseiller sur le mode de développement du réseau régional d'information scientifique et technique qu'ils projettent de créer.

Le texte qui suit est le rapport définitif rédigé à la suite de l'étude en question, tel qu'il a été revu et approuvé lors des deux réunions: Au cours de la première, tenue à Bamako en septembre 1977, des experts africains ont présenté le premier programme quinquennal de l'Institut du Sahel, et la seconde, tenue à Ouagadougou en octobre 1977, s'est vue élargie aux représentants des autres membres du Club des Amis du Sahel.

Le plan de travail exposé dans le présent ouvrage, ainsi que les principales recommandations sur lesquelles il s'appuie, ont été approuvés au cours de ces deux réunions et adoptés par le conseil des ministres du CILSS lors de la réunion de Banjul, en Gambie, en décembre 1977.

J'ai le plaisir d'exprimer ma vive gratitude à MM. Djiby Sall et Maurice D. Catherinet qui ont apporté une contribution précieuse à ces travaux.

Le CRDI pour sa part, est heureux d'avoir pu offrir son concours au CILSS et à l'Institut du Sahel à l'occasion de la présente étude, dont les résultats, déjà manifestes, ne peuvent qu'être bénéfiques pour l'avenir.

John E. Woolston
Directeur de la Division des sciences
de l'information

Note préliminaire

Depuis sa création le 12 septembre 1973, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a conduit une somme remarquable d'actions pour porter remède aux effets profonds du cataclysme qui a frappé cette région de 1968 à 1972. Avec l'aide de la communauté internationale, et notamment du Groupe de travail du Club du Sahel, un ensemble de mesures a été formulé pour parer dans l'avenir à son renouvellement éventuel et protéger la vie et l'économie de la zone sahélienne.

Dans ce but, le CILSS s'est doté des moyens requis afin d'accomplir les tâches multiples qui lui reviennent.

Le Secrétariat exécutif, établi à Ouagadougou, est tout particulièrement chargé, on le sait, de préparer les projets, de coordonner et suivre en permanence l'avancement des programmes, en collaboration avec les services nationaux et les aides extérieures reçues.

L'Institut du Sahel, récemment installé à Bamako, a dans ses attributions la collecte et la diffusion des résultats de la recherche, le transfert et l'adaptation des technologies, ainsi que la coordination de la recherche et de la formation correspondante.

Des priorités émergent de la masse d'études entreprises, auxquelles ont participé la FAO, le PNUD et le Club du Sahel, et aussi de nombreuses agences ou institutions nationales ou internationales. Ainsi, l'autosuffisance alimentaire, l'organisation du développement rural, la lutte contre la désertification et la mise en œuvre de techniques modernes adaptées aux conditions du milieu, sont placées au tout premier rang.

Afin de réaliser un tel programme, est-il besoin de souligner l'impérieuse nécessité de pouvoir disposer, à tout moment, des informations les plus récentes et les plus complètes concernant les domaines intéressés des sciences et des techniques?

C'est pourquoi la création d'un Réseau de documentation et d'information scientifiques et techniques a été décidée lors de la réunion du Conseil des ministres du CILSS en décembre 1976, comme étant l'instrument qui permettrait le mieux l'obtention rapide des informations disponibles.

La présente étude, effectuée à la demande du CILSS et grâce à la participation du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), d'Ottawa (Canada), se propose d'examiner les diverses modalités d'une stratégie documentaire pour le Sahel et de suggérer des actions réalisables dès à présent.

Les conclusions du rapport laissent entrevoir la possibilité d'utiliser un capital documentaire particulièrement riche, qui existe dans les États membres du CILSS, et montrent comment parvenir à l'édification d'un réseau documentaire moderne. D'ailleurs, certaines des méthodes préconisées ne surprendront pas les responsables puisqu'elles sont déjà appliquées dans quelques centres documentaires avancés du Sahel.

Introduction

Le Conseil des ministres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), réuni en sa sixième session du 6 au 11 décembre 1976 à N'Djamena (Tchad), a adopté, entre autres, les résolutions suivantes:

— Résolution n° 3/CM/6, relative à la création effective de l'Institut du Sahel, siégeant à Bamako (Mali) et dont les objectifs seront ceux définis par la réunion des experts nationaux de la recherche organisée dans cette même ville en décembre 1976 (cf. Réunion des responsables nationaux de la recherche sur l'Institut du Sahel. Rapport final et documents annexes. Bamako, 12, 13, 14 avril 1976).

— Résolution n° 4/CM/6, qui invite le responsable de l'Institut du Sahel à examiner dans les meilleurs délais la possibilité de créer un réseau régional d'information et de documentation scientifiques modernes. (Voir ci-contre copie des Résolutions 3/CM/6 et 4/CM/6.)

Ainsi, le Conseil des ministres a tenu à souligner qu'il attachait une très haute importance à l'accès rapide à l'information scientifique et technique pour assister l'Institut du Sahel dans l'accomplissement de ses fonctions, sa tâche primordiale étant la collecte et la diffusion des résultats de la recherche.

En outre, en décidant la création d'un réseau régional d'information et de documentation scientifiques, il a mis l'accent sur le fait que la coordination et le renforcement des activités documentaires dans l'aire géographique du Sahel constituaient un préalable à la réalisation des programmes prévus.

6^e Conseil des ministres du CILSS, N'Djamena, du 9 au 11 décembre 1976 (extrait des résolutions)

Le 6^e Conseil des ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 6 au 11 décembre 1976 à N'Djamena (Tchad).

Résolution n° 3/CM/6 :

- Considérant la priorité accordée à l'Institut du Sahel,
- Considérant que la réunion de Bamako a défini dans ses grandes lignes l'objet de cet Institut,
- Considérant l'immensité de la tâche que constitue la mise en place définitive de l'Institut et en conséquence la nécessité de faire appel à la coopération internationale.

Décide de créer effectivement l'Institut du Sahel:

- de lui donner comme objectifs ceux définis par la réunion des experts nationaux de la recherche, tenue à Bamako en avril 1976.

Mais d'autres mesures simples peuvent être mises en œuvre immédiatement. Elles permettraient d'atténuer très vite la pression des principales contraintes et de valoriser les fonds existants, tout en aidant à l'adoption d'une politique documentaire nationale, jugée indispensable, dans les États membres qui n'en possèdent pas encore.

- d'implanter le siège à Bamako;

Invite la Mauritanie à proposer, dans les meilleurs délais, un responsable chargé d'assurer la direction de cet Institut.

Mandate le Secrétariat du CILSS à organiser une réunion élargie aux institutions et aux experts internationaux en vue d'examiner les modalités pratiques permettant le démarrage immédiat de l'Institut.

Résolution n° 4/CM/6:

- Considérant que la collecte et la diffusion des résultats de la recherche sont les tâches principales et préliminaires de l'Institut du Sahel,
- Considérant l'existence dans la région de plusieurs Centres de documentation scientifique,
- Considérant que la protection des végétaux est un des aspects fondamentaux des objectifs,
- Considérant la nécessité d'entreprendre le plus rapidement possible la collecte des informations complémentaires en vue de la mise sur pied de l'Institut,
- Considérant l'intérêt manifesté par certaines sources de financement pour entreprendre cette collecte des informations.

Invite le responsable de l'Institut à examiner dans les meilleurs délais la possibilité de créer un réseau régional d'information et de documentation scientifiques moderne.

Invite le responsable de l'Institut à envisager aussitôt que possible la création d'une cellule de coordination des activités des États en matière de lutte contre les ennemis des cultures et des récoltes, et cela en collaboration avec l'OCLALAV, l'OICMA, la CEAO, la FAO, etc.

Invite le Secrétaire du CILSS à poursuivre les démarches auprès de ces sources pour achever cette collecte des informations dans les meilleurs délais.

I — Objet de la mission

Pour la préparation du réseau d'information et de documentation scientifiques du Sahel, le Secrétariat exécutif du CILSS a sollicité auprès du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), d'Ottawa (Canada), la prise en charge d'une mission de consultants spécialisés en documentation. Un expert du CRDI a pris part à la première étape de cette mission.

D'une manière générale les objectifs fixés aux consultants étaient de faire des propositions en vue de l'élaboration d'une stratégie documentaire pour le Sahel qui tienne compte de la situation existante dans les États membres.

Il a été ensuite précisé par le Secrétaire exécutif du CILSS que cette mission se situerait dans le cadre des Résolutions n° 3/CM/6 et n° 4/CM/6 citées ci-dessus, qu'il convenait d'interpréter comme suit:

- L'Institut du Sahel devrait pouvoir disposer de toute la documentation scientifique et technique, non seulement celle correspondant à ses objectifs mais également celle couvrant tous les domaines compris dans le programme général du CILSS, au sens global du terme.

- La Division de documentation et d'information du Secrétariat exécutif devrait pouvoir assurer les fonctions de:

- Bibliothèque propre au Secrétariat et limitée à ses besoins en information,
- Documentation de base des experts, sans y inclure la documentation spécialisée,
- Conservation des archives du Comité.

– Quant à la cellule de coordination de la protection des cultures et des récoltes, elle devrait pouvoir bénéficier des activités du réseau et, en retour, lui fournir les informations en sa possession, ou qu'elle produirait.

Déroulement de la mission (voir Annexe I, Calendrier de la mission)

Deux étapes furent prévues :

a) Du 7 avril au 4 mai 1977, étape durant laquelle les objectifs de la mission furent définis par le Secrétariat exécutif du CILSS, à Ouagadougou, et des entretiens eurent lieu avec les responsables du CRDI concernés par la mission : Bureau de liaison du CRDI, à Paris, Bureau régional du CRDI pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, à Dakar, le conseiller en recherche et formation du CRDI auprès du CILSS, à Ouagadougou.

Des institutions et organisations nationales et régionales ont été visitées ainsi que des services documentaires en Haute-Volta, au Mali, au Sénégal, et au siège de la FAO à Rome (AGRIS¹).

La rencontre prévue avec le directeur de l'Institut du Sahel n'a pu se réaliser durant cette étape, celui-ci n'étant pas encore en fonction.

b) Du 23 mai au 12 juillet 1977, la mission a poursuivi ses études et ses visites dans les États déjà cités ainsi qu'en France, au Tchad, au Niger, en Mauritanie, en Gambie, au Liberia (ADRAO¹) et en Suisse, à Genève (IPD¹).

Des entretiens avec le directeur de l'Institut du Sahel ont eu lieu à Nouakchott et à Ouagadougou.

Malgré son vif désir de visiter la totalité des centres et services documentaires, la mission regrette de n'avoir pu se rendre à certains d'entre eux — tels l'Office du Niger à Ségou, au Mali — en raison de difficultés matérielles ou du temps qui lui était imparti.

La liste des personnes rencontrées et des centres visités est donnée en Annexe II.

Remerciements

Les membres de la mission remercient vivement :

Les Autorités gouvernementales des États du Sahel pour les facilités et l'aide qui leur ont été accordées,

M. A. Cisse, Secrétaire exécutif du CILSS et le personnel du Secrétariat exécutif, à Ouagadougou,

Les correspondants du CILSS dans les États,

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI),

Le Haut-Commissariat de l'OMVS, à Dakar,

Le directeur de l'Institut du Sahel,

Le directeur du Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale du CRDI, à Dakar,

La FAO, Rome,

M. R. Aubrac, Paris,

Le conseiller en recherche et formation du CRDI auprès du CILSS, Ouagadougou,

¹AGRIS: Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles, FAO, Rome (Italie). ADRAO: Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, Monrovia (Libéria). IPD: Institut panafricain pour le développement, Genève (Suisse).

Les responsables et agents des différents organismes, institutions, centres et services visités,

et tous ceux qui ont bien voulu offrir leur appui à la mission, recevoir et aider les consultants et leur ont généreusement accordé le bénéfice de leur expérience.

II — Principales conclusions et recommandations

Dans le cadre des activités du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), les responsabilités propres au Secrétariat exécutif (S.E.) et à l'Institut du Sahel (I.S.) requièrent la disponibilité constante des informations scientifiques et techniques indispensables pour analyser, coordonner et promouvoir les programmes et projets adoptés.

Centre de documentation du Secrétariat exécutif du CILSS

Le Centre de documentation créé au Secrétariat exécutif du CILSS, au service de l'équipe de planification socio-économique, voit sa tâche documentaire s'accroître rapidement et dépasser ses moyens actuels.

REC. 1 — C'est pourquoi il est recommandé en toute priorité, de renforcer le Centre de documentation du Secrétariat exécutif du CILSS en locaux, personnel et matériels afin que l'appui documentaire des équipes en place — qui constitue une tâche exigeante — soit assuré dans les meilleures conditions d'efficacité.

Le Centre de documentation devrait s'attacher à couvrir d'abord le domaine de la planification scientifique et technique et de la réalisation des projets. Il devrait tendre à devenir rapidement un véritable centre d'élaboration de synthèses, grâce à une coopération étroite entre documentalistes et experts.

Centre de documentation de l'Institut du Sahel

Par ailleurs, pour que l'Institut du Sahel puisse jouer pleinement le rôle qui lui revient dans l'analyse et la diffusion des résultats de la recherche, la formation et la centralisation de l'information en matière scientifique et technique, il est urgent que cet Institut puisse disposer dès ses débuts, des services d'un Centre documentaire d'une part, et d'autre part qu'il soit en mesure d'assurer la coordination d'ensemble des activités documentaires du CILSS.

REC. 2 — Il est recommandé :

a) que l'Institut du Sahel soit doté dès que possible d'un Centre de documentation spécialisé, susceptible d'extension, et dont le personnel serait apte à coopérer étroitement avec des chercheurs de divers domaines afin de synthétiser les résultats de la recherche en vue de leur diffusion aux centres de recherche des États.

Même si l'on s'oriente d'abord vers un centre utilisant des procédés classiques de traitement de l'information, son étude devrait prévoir la possibilité d'un traitement informatisé ultérieur des fichiers.

b) que soit constituée sous l'autorité de l'Institut du Sahel une commission de coordination des activités documentaires du Réseau; que dans le cas de l'adoption d'un réseau de type informatisé, un coordinateur des activités techniques du réseau soit en outre désigné, placé sous l'autorité du directeur de l'Institut, avec qui il serait en relation étroite, quant bien même il devrait, pour des raisons d'ordre technique, être localisé hors du siège de l'Institut.

Bien que la localisation séparée du Secrétariat exécutif du CILSS et de l'Institut du Sahel le rende difficile, il n'y aurait que des avantages à ce que leurs

centres documentaires puissent fusionner, ce qui permettrait des économies sensibles, quelles que soient les procédures de traitement adoptées.

Politique nationale documentaire

L'utilisation de l'information et de la documentation scientifique et technique ne tient actuellement qu'une place réduite dans les programmes de développement nationaux au Sahel, à de rares exceptions près.

Lors de sa 6^e session, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ayant reconnu comme prioritaire l'installation d'un réseau documentaire dans ces États, cela justifie en premier lieu la définition ou l'ajustement des orientations nationales correspondantes.

REC. 3 — Il est recommandé comme indispensable pour l'établissement d'un réseau documentaire au Sahel qu'une politique nationale, en matière de documentation scientifique et technique, soit définie dans chaque État membre, afin d'en établir le programme à court et moyen terme. Cette fonction pourrait revenir à une Commission nationale de la documentation scientifique et technique.

Un Centre national de documentation traitant l'information des divers secteurs intéressés — ou une structure comparable — apparaît par ailleurs comme l'organe d'exécution le plus indiqué pour la réalisation harmonieuse des activités documentaires dans chaque pays.

Inventaire des centres et services documentaires

Dans les États membres du CILSS existent de nombreux centres ou services documentaires dont les moyens, les fonds et l'impact diffèrent notablement de l'un à l'autre. Une majorité d'entre eux sont peu ou mal connus et demeurent sous-utilisés.

Souvent des moyens parcimonieux et des méthodes de travail inadéquates font que l'information ne parvient pas aux utilisateurs. Une valorisation de ce potentiel documentaire peut être obtenue à faible coût.

REC. 4 — Pour permettre une exploitation rapide et intensive des centres documentaires existant au Sahel et préparer la constitution d'un Réseau documentaire de l'Institut du Sahel, il est recommandé :

a) que les centres et services documentaires existants soient répertoriés et qu'un inventaire de leurs moyens et de leurs fonds soit établi en vue de dresser, entre autres, un catalogue collectif du Sahel;

b) que l'analyse de leur domaine et de leurs activités soit entreprise lors de cet inventaire en vue d'une harmonisation des méthodes documentaires;

c) que le renforcement des moyens en matériel et personnel soit consenti, quand nécessaire, pour la valorisation des services, en particulier que le recyclage accéléré des agents subalternes employés en documentation soit prévu dans les programmes de formation de l'Institut du Sahel.

Réseau documentaire du Sahel

Concernant l'organisation d'un Réseau documentaire du Sahel, deux grandes orientations ont été identifiées comme réalisables :

a) l'une, basée sur les moyens existants, consisterait à établir dans chaque État un réseau documentaire utilisant des méthodes "traditionnelles" pour la collecte, le traitement des documents et la préparation de produits imprimés : index, listes bibliographiques avec ou sans résumés, copies des documents, etc.;

b) l'autre, basée sur la création d'un réseau de centres nationaux informatisés, utiliserait les moyens informatiques et les logiciels disponibles sur place pour traiter les données et centraliser les informations dans une base commune. Cette orientation permettrait de préparer par ordinateur non seulement les mêmes produits que ceux offerts en (A), mais en plus d'exploiter dans chaque pays les bandes CILSS pour les interroger localement. Elle permettrait en outre d'organiser les liaisons à distance avec les grandes bases étrangères, facilitant ainsi le transfert de la technologie.

Un passage progressif d'un réseau de type traditionnel à un réseau de type informatisé serait d'ailleurs possible.

Les coûts totaux de ces deux types de réseau n'ont pu être calculés dans le cadre de la présente mission, mais les éléments de base en sont disponibles, compte tenu de variations propres aux conditions rencontrées dans chaque pays.

REC. 5 — En vue de l'établissement d'un réseau documentaire de l'Institut du Sahel il est recommandé :

a) qu'après l'examen des avantages et inconvénients pouvant résulter de l'une ou l'autre des solutions proposées pour l'élaboration du Réseau, une orientation préliminaire soit dégagée au niveau du Comité, ce qui permettrait de préciser certaines modalités techniques, de chiffrer les coûts résultants et d'étudier les possibilités de financement;

b) dans le cas où la proposition basée sur un traitement des données de type "traditionnel" serait retenue, que les procédures de traitement soient normalisées au niveau des États de façon à rendre possible le passage ultérieur éventuel à un traitement de type informatisé;

c) enfin, qu'une base de données commune à l'ensemble des États soit prévue dans le cas où la solution informatisée serait retenue.

Statuts des professionnels de la documentation

La plupart des pays du Sahel ne disposent pas de Statuts pour les professionnels de la documentation. Les rares statuts qui existent offrent des conditions très souvent défavorables. Aussi la carrière n'est-elle pas attractive et ceux qui s'y orientent préfèrent-ils être assimilés à des fonctionnaires et agents dont les statuts accordent des avantages plus substantiels.

REC. 6 — Il est recommandé de prendre toutes mesures permettant la promulgation et l'application rapide, au niveau national, d'un statut de la profession des documentalistes archivistes et bibliothécaires, là où un tel statut n'existe pas encore; de valoriser les statuts existants pour attirer davantage de techniciens, améliorer le recrutement et assurer la promotion indispensable de la documentation scientifique et technique.

Formation

La formation des professionnels de la documentation n'est assurée que par la seule École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) de Dakar. L'EBAD ne forme qu'un seul corps de techniciens. Sa nature d'Institut d'Université ne lui permet pas d'assurer la formation des agents subalternes d'exécution en nombre suffisant pour effectuer dans chaque État la reproduction et la diffusion de l'information. Une structure régionale chargée de cette formation apparaît comme hautement souhaitable.

REC. 7 — Il est recommandé d'établir au niveau du CILSS une École de formation du personnel documentaire d'exécution, pour les catégories non incluses aux programmes de l'EBAD de Dakar.

Formation des utilisateurs

L'un des goulets d'étranglement de l'exploitation de la documentation est que la grande majorité des utilisateurs ne savent pas se documenter et ignorent les principales méthodes documentaires : emploi des plans de classement, des catalogues et fichiers, des index. Il s'avère nécessaire d'entreprendre la formation des utilisateurs afin qu'ils soient à même d'utiliser efficacement les bibliothèques et les archives scientifiques ainsi que les centres de documentation.

REC. 8 — Il est recommandé :

De faciliter la formation des utilisateurs de l'information et de la documentation scientifiques et techniques, par des enseignements condensés, des séminaires, des conférences et tous moyens audiovisuels jugés convenables.

Une telle initiation documentaire serait à offrir d'abord aux élèves des écoles d'État, écoles supérieures, écoles normales et établissements d'enseignement technique, puis aux divers stades de l'enseignement.

Diffusion de l'information

Aucune structure de diffusion valable n'existe encore dans les États du Sahel capable d'assurer correctement la diffusion de l'information, aussi bien au bénéfice des techniciens et spécialistes au niveau central des administrations, que des agents de vulgarisation et du personnel sur le terrain.

REC. 9 — En conséquence, il est recommandé d'examiner la possibilité d'organiser dans chaque État membre du CILSS la diffusion de l'information et de la documentation:

a) soit par le moyen d'une structure nationale spécialisée, rattachée à un ministère d'État, par exemple : Plan, Intérieur, Développement rural, etc.;

b) soit par toute autre disposition jugée convenable : service rattaché à un centre de documentation national, à une bibliothèque scientifique et technique, diffusion par les centres sectoriels ou régionaux, etc.

“Sauvetage” de la littérature non conventionnelle

Parmi les documents rencontrés dans les bibliothèques et centres du Sahel, une part considérable concerne la littérature dite “non conventionnelle” : études de développement et de mise en valeur, rapports, cartes et plans, archives des départements ministériels, etc. Ces documents représentent un capital inestimable, immédiatement utilisable pour les programmes du CILSS et permettant, en particulier, d'éviter la répétition d'études coûteuses faites dans le passé. Cependant, ils restent très souvent mal connus et inaccessibles, voire menacés de disparition, si l'on ne prend soin de les mieux conserver.

REC. 10 — Il est recommandé que la littérature dite “non conventionnelle” existant dans les États du CILSS fasse l'objet d'une attention particulière et urgente pour en effectuer le “Sauvetage”. À ce titre, qu'une opération spéciale soit envisagée afin d'organiser dans chaque État le tri, le classement, le répertoriage, la conservation et, si possible, le microfichage de ces documents. Qu'un catalogue soit établi et qu'une centralisation au niveau national en facilite l'accès aux utilisateurs.

III — Analyse de la situation existante

L'analyse de la situation a été conduite en tenant compte de deux aspects fondamentaux :

a) d'abord de l'urgence qui incite à fournir dans les meilleurs délais au secrétariat exécutif du CILSS et à l'Institut du Sahel les informations leur permettant d'accomplir les tâches prioritaires de leur programme;

b) plus généralement des utilisateurs effectifs et potentiels de l'information documentaire au Sahel. Ils constituent en effet, dans chaque pays, le groupe décisif qui assure la réalisation des programmes de développement et de lutte contre la sécheresse. C'est donc en fonction de leurs besoins que les activités et services documentaires existants ont été examinés et évalués.

3.1 — Les moyens documentaires du CILSS

Secrétariat exécutif (S.E.)

Le "Règlement intérieur" du CILSS (Doc 7717/2) et le texte d'Organisation du Secrétariat exécutif (Doc 7717/3) du 7^e Conseil des ministres, 25-27 avril 1977, précisent les activités du Secrétariat exécutif en matière de documentation et d'information. Notamment la Division de la documentation et de l'information du Secrétariat exécutif "est chargée" (Doc 7717/3 — Art. 4) :

“ — de la collecte, du classement et de la diffusion de toute documentation relative aux problèmes des zones sahélienne et soudano-sahélienne. Elle apporte son assistance dans ce domaine aux États membres et collabore avec tous les autres centres de documentation situés dans la zone ou en dehors de la zone;”

“— du classement et de la conservation des archives du Secrétariat exécutif; etc.”

Pratiquement, la Division de la documentation et de l'information (DDI) du Secrétariat exécutif, chargée aussi de la presse et des relations publiques, ne dispose en ce moment, pour remplir ces tâches documentaires, que d'un personnel limité, au sein du Service de la documentation :

- 1 bibliothécaire-documentaliste,
- 1 analyste-indexeur,
- 1 secrétaire.

Le personnel, les locaux et le matériel existants sont de toute évidence insuffisants s'il s'agit d'accomplir l'ensemble des travaux prévus à l'article 4 du document d'organisation du Secrétariat exécutif (7717/3). De plus, les experts travaillant à la Division des projets et programmes du Secrétariat exécutif attendent des Services documentaires une aide constante pour l'analyse des programmes en cours et la préparation des nombreux projets relevant de leur compétence. (Art. 2 — Doc 7717/3).

On peut se demander s'il ne serait pas souhaitable de limiter l'ampleur des activités documentaires de la DDI, tout en maintenant et en développant celles prévues par le Secrétaire exécutif du CILSS, en relation avec le cadre de la présente étude; c'est-à-dire d'assurer les besoins en information du Secrétariat et la documentation de base des experts, ainsi que la maintenance de la bibliothèque et des archives.

Ce sont là des fonctions dont l'importance ne peut échapper, car elles impliquent un rôle éminemment actif dans l'analyse des programmes et des projets et la recherche des données permettant leur évaluation. En même temps, les documentalistes du S.E. devraient participer à des équipes qui seraient chargées de produire des synthèses socio-économiques, des monographies des États du CILSS, etc.

Ce personnel, tout en étant déchargé des activités de collecte et du traitement de l'ensemble des informations du Sahel — ce qui est, comme on le verra (Annexe V), le rôle principal dévolu au Réseau de documentation et d'information du Sahel

— devrait être en relation constante avec les centres régionaux et nationaux pour obtenir d'eux les informations spécialisées dont le Secrétariat exécutif a besoin.

Concrètement, il est souhaitable que le service documentaire du Secrétariat exécutif fonctionne comme un véritable Centre de documentation, et pour cela que ses moyens soient légèrement renforcés :

- a) en personnel; soit en plus, 1 analyste-indexeur, 1 reprographe, 1 dactylo;
- b) en moyens matériels, crédits d'achats de documents et en espace de travail.

Institut du Sahel

Aucune indication n'est encore disponible sur les moyens documentaires qui seront ceux de l'Institut du Sahel.

Les objectifs qui lui ont été assignés (Résolution n° 3/CM/6 et n° 4/CM/6) comportent des interventions documentaires multiples, en particulier dans le domaine de la recherche et de la formation, ainsi que de la lutte contre les ennemis des cultures et des récoltes. Pour satisfaire à ses obligations, l'Institut du Sahel devrait pouvoir centraliser toutes les informations et données relevant de ces domaines, et aussi les analyser avant de les communiquer à chaque utilisateur ou correspondant approprié de l'Institut. C'est donc tout un circuit de relations et de communications à établir entre les centres et institutions nationaux ou régionaux, d'une part, et l'Institut du Sahel, d'autre part. Les consultants sont d'avis que ces activités relèvent d'un Centre de documentation localisé auprès de l'Institut, dont la contenance est examinée en Annexe V et Annexe VI. Les tâches de ce Centre ne seraient pas en concurrence avec celles du Centre de documentation de la DDI du Secrétariat exécutif (CD/SE) telles qu'elles ont été examinées plus haut; mais elles seraient orientées vers les objectifs propres de l'Institut: entre autres, répertoires des programmes et projets de recherche en cours, des stations, des chercheurs, etc.

Il est aussi demandé à l'Institut et à son responsable d'étudier la création du Réseau régional d'information et de documentation scientifiques.

Ce réseau, qui associerait l'ensemble des centres et services documentaires du Sahel, serait, ainsi, animé par l'Institut du Sahel; en même temps il constituerait pour l'Institut un outil de travail efficace mettant à sa disposition les informations scientifiques et techniques provenant de sources intérieures au Sahel ou de l'extérieur. Une coordination du réseau au niveau de l'Institut du Sahel apparaît alors comme indispensable.

3.2 — Les utilisateurs

3.2.1 Diverses classes d'utilisateurs

Il résulte des discussions avec les personnes rencontrées, de l'analyse de services de documentation au Sahel et aussi de l'expérience personnelle des consultants que les utilisateurs de la documentation dans la zone considérée peuvent être groupés dans les classes suivantes :

1°) les responsables de la décision (décideurs) au niveau des départements ministériels;

2°) les planificateurs, économistes et statisticiens, au niveau des services du Plan, des bureaux d'études nationaux ou d'assistance technique et des organisations régionales situées dans les pays du Sahel;

3°) les chercheurs dans les diverses disciplines scientifiques, notamment dans le domaine agronomique. Cette classe intéresse particulièrement l'Institut du Sahel;

4°) les ingénieurs, techniciens supérieurs et professionnels divers, œuvrant dans les sciences appliquées, le domaine de l'industrie, des mines, du transport, etc.;

5°) les investisseurs et financiers, les spécialistes du crédit, des coopératives, du commerce, sous leurs divers aspects;

6°) les professeurs et enseignants d'université et d'écoles de formation, les étudiants, les cadres des professions libérales et les documentalistes;

7°) les agents d'encadrement et de la vulgarisation et les spécialistes du développement en milieu rural et urbain.

Sous réserve de vérification ultérieure, on peut estimer grossièrement à environ 40 000 le nombre d'utilisateurs potentiels du réseau. Mais c'est presque l'ensemble des populations du Sahel qui bénéficierait des effets résultant des informations que fournirait le réseau.

3.2.2. Besoins des utilisateurs

Les besoins des utilisateurs, tels qu'ils nous sont apparus, se trouvent indiqués dans le Tableau 1, ci-contre. Les principaux produits et services documentaires y sont mentionnés en fonction des besoins les plus souvent exprimés.

3.3 — Les structures documentaires existantes

3.3.1 Vue d'ensemble

Les inventaires disponibles concernant les structures documentaires au Sahel² ne reflètent pas exactement la situation actuelle, si ce n'est peut-être au Sénégal, où une enquête a été conduite récemment (Répertoire des organismes de documentation au Sénégal).

Par ailleurs, les consultants n'ont pas eu l'opportunité de visiter tous les centres et services documentaires se trouvant dans les États membres du CILSS.

Cependant la mission s'est rendue auprès d'un certain nombre d'entre eux, en Gambie (4), en Haute-Volta (15), au Mali (16), en Mauritanie (8), au Niger (11), au Sénégal (7) et au Tchad (9); ainsi elle a visité 70 centres ou services, sans tenir compte des organismes vus hors du Sahel. Nous estimons cet échantillon satisfaisant pour permettre une connaissance et une analyse convenables des structures qui se trouvent dans la zone étudiée.

L'examen de ces centres et services a porté essentiellement sur leur organisation et leurs moyens, leurs buts et leurs activités.

Si l'on considère d'abord les structures et les moyens dont elles disposent, on est frappé par l'extrême diversité rencontrée dans leur taille, leurs équipements et les fonds documentaires qu'elles ont à gérer; les services les plus récents étant presque toujours les mieux dotés en locaux et en matériel.

Pour le personnel, par contre, l'insuffisance en agents qualifiés est quasi générale, ceci malgré les efforts entrepris au cours des dernières années pour y remédier. Soulignons toutefois l'existence de centres régionaux ou nationaux modernes, établis récemment, bien équipés et qui utilisent des procédures d'avant-garde propres au traitement informatisé: (Centres de documentation OMVS, à Saint-Louis, Sénégal; CFN à Niamey, Niger; CNDST à Dakar, Sénégal).

Ils suscitent un intérêt croissant et commencent à faire école, au même titre que d'autres centres documentaires africains employant les mêmes méthodes de travail.

²École des Hautes Études. CARDAN-Bil 6 (4), 1974. Rapport final (2^e Partie) Réunion des responsables nationaux de la recherche sur l'Institut du Sahel. Bamako, 12/14 avril 1976.

Tableau 1. Principaux besoins des utilisateurs en documentation.

Utilisateurs		Utilisation dominante des services et produits documentaires										
	Toutes classes, surtout:											
1 — Décideurs		X			X	X						X
2 — Planificateurs, économistes, statisticiens		X	X		X	X		X	X			X
3 — Chercheurs	X	X	X			X	X	X	X	X		X
4 — Ingénieurs, techniciens, professionnels divers (mines, industrie, transport . . .)	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
5 — Investisseurs, financiers, spécialistes crédit, coopératives, commerce			X	X	X				X			X
6 — Professeurs, enseignants, étudiants, professions libérales, documentalistes	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
7 — Agents d'encadrement et spécialistes du développement			X	X	X	X		X	X			
SERVICES ET PRODUITS DOCUMENTAIRES	Ouvrages, articles de périodiques	Manuels, fiches techniques	Rapports, études, thèses, statistiques	Listes d'acquisitions	Revue de presse	Tables de contenus (Current contents)	Bibliographies courantes ou signalétiques	Bibliographies analytiques ou journaux de résumés (abstracts)	Diffusion sélective de l'information par profils, de listes, de microfiches (D.S.I.)	Recherche rétrospective Service "Question-Réponse (on line-off line)	Brevets-transfert technologique	Synthèses
	Documents originaux ou copies											

Une autre surprise provient de l'importance des fonds documentaires rencontrés. Certes, beaucoup de petites collections d'ouvrages se trouvent là ou il n'existe qu'une clientèle réduite. Mais les archives nationales et les bibliothèques de certains services d'État abondent souvent en stocks volumineux où ne sont pas rares les documents de grande valeur. C'est le cas de cette "littérature non conventionnelle" (non publiée) comprenant études de développement, rapports, notes techniques, cartes et plans, thèses, etc. qui se trouve dispersée un peu partout, par exemple dans les collections des départements ministériels, les stations de recherches, les bibliothèques plus ou moins spécialisées, etc. Il arrive parfois que ce capital documentaire soit dans un état d'abandon préjudiciable à sa conservation.

Note. Une étude réalisée au Sénégal³ met en valeur l'importance de certains fonds bibliographiques :

"L'exploitation du répertoire des bibliothèques et organismes de documentation publié en 1973 montre qu'il existe au Sénégal environ une soixantaine de bibliothèques et centres de documentation gérant dans l'ordre de 400 000 ouvrages et 10 000 titres de périodiques (dont approximativement 7 000 vivants); cet ensemble, intéressant aussi bien le Sénégal que l'Afrique, couvre toutes les disciplines, soit :

– 150 000 ouvrages et 3 000 périodiques pour les sciences exactes et naturelles,

– 200 000 ouvrages et 2 500 périodiques pour les sciences humaines et sociales,

– 50 000 ouvrages et 2 000 périodiques pour la technologie et le développement économique et social."

3.3.2 Structures diverses

Nous distinguerons trois types de structures documentaires rencontrées au Sahel :

A) Les bibliothèques autonomes

- Archives nationales
- Bibliothèques universitaires
- Bibliothèques nationales
- Bibliothèques spécialisées (dépendant le plus souvent d'un centre documentaire spécialisé).

Ce sont par exemple :

Archives nationales du Mali (Répertoire des fonds anciens, sur cent années 1855/1954, etc.);

Bibliothèque nationale de Banjul, Gambie (env. 50 000 ouvrages);

Bibliothèque universitaire de Ouagadougou, Haute-Volta (env. 30 000 ouvrages);

Bibliothèque du CIEH, Ouagadougou, Haute-Volta (env. 6 000 ouvrages);

Centres culturels divers, etc.).

B) Les centres documentaires

Nous appellerons ainsi des centres qui traitent les documents et en gèrent le contenu intellectuel, tout en disposant d'une relative autonomie.

³Rapport du Délégué général à la Recherche scientifique et technique au Conseil interministériel sur la Recherche scientifique, mars 1975 — Le potentiel scientifique et technique du Sénégal.

Dans ce cas se situent :

- Les centres de documentation nationaux : (CNDST/Sénégal), ou régionaux (CD/OMVS; CD/CFN, etc.) qui utilisent un traitement informatique. Le Centre de documentation de l'OMVS, établi en 1970, a traité à cette date 7 000 unités documentaires.
- Les centres de documentation spécialisés, pouvant disposer d'une bibliothèque — et d'un bibliothécaire; exemple:
Centre d'étude, formation et organisation du développement (CEFOD) à N'Djamena, Tchad;
Centre de Documentation du Ministère du Plan, Nouakchott, Mauritanie, etc.

C) Les services documentaires

Ceux-ci ont généralement des activités documentaires orientées vers la clientèle des départements ou services dont ils dépendent. Ils ne disposent pas d'une autonomie de gestion comparable à celle des centres de documentation proprement dits, dont la clientèle est plus large.

Tels sont, par exemple, les services rattachés à :

- l'Institut national de la recherche agronomique nigérienne, IRAN à Niamey, Niger;
- l'École inter-États des ingénieurs du Génie civil à Ouagadougou, Haute-Volta;
- le Laboratoire d'énergie solaire, à Bamako, Mali, etc.

Nous avons aussi noté deux cas particulièrement intéressants :

- les antennes du Centre de l'OMVS établies dans les trois États membres, qui offrent à la fois des services de "question et réponse" et le jeu complet des microfiches produites à Saint-Louis concernant le pays et accompagné d'un lecteur;
- les services découlant des couvertures photographiques par satellite ou par avion, après interprétation, et qui débouchent sur la cartographie fournissant des renseignements précieux pour l'occupation des sols, la pédologie, l'hydrologie, la géologie, l'alerte météorologique, la défense des cultures, etc.

À cet égard signalons le projet LANDSAT, à Bamako, et le centre d'agrométéorologie AGRHYMET à Niamey, lequel dispose d'un réseau de télécommunication en commun avec l'ASECNA.

3.3.3 Structures de traitement informatique

Des structures de traitement informatique existent en Haute-Volta, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad, de capacité d'ailleurs variable. L'application de l'informatique à la documentation scientifique et technique est réalisée au Sénégal (CNDST et CD/OMVS), et à Alger pour le Niger, CD/CFN sur des appareils du type IBM 370/145. Les appareils installés dans les autres pays du CILSS sont: pour le Mali, HONEYWELL-BULL 53 et 58; au Niger, HONEYWELL-BULL 60/62; en Haute-Volta IBM 370/125, en Mauritanie, IBM 3, modèle 10 (projet d'équipement en 370/125 en 1978). Il n'y a donc pas d'obstacle majeur pour assurer le traitement informatique des données documentaires, à brève échéance, dans les pays du Sahel. En outre, les centres actuellement opérationnels utilisent le même logiciel dérivé d'ISIS. Pour permettre une compatibilité à l'intérieur du réseau, il est souhaitable que les différents centres qui seraient amenés à traiter leurs données par l'informatique utilisent le même logiciel. Dans le cas du CD/OMVS les programmes requièrent de réserver en mémoire centrale 128 K octets. Le vocabulaire comporte environ 6 000 enregistrements (de 80 octets); un index comporte près de 20 000 enregistrements.

3.3.4 Personnel

Nous avons signalé le manque de personnel qualifié. Il convient d'apporter quelques précisions à ce sujet. Dans les États du Sahel existent actuellement :

A) Des cadres supérieurs de la documentation — classes A1, A2 de la fonction publique :

Conservateurs d'archives

Conservateurs de bibliothèques

Chefs de centres de documentation,

soit environ 25 agents.

Ce personnel a été formé à l'extérieur, car il n'existe pas de formation correspondante au Sahel, au niveau de la Licence.

À l'avenir, ces cadres pourraient être formés, par exemple, par l'École des sciences documentaires de Rabat, ou par toute autre école apparentée.

B) Des cadres moyens — classes A3, B, de la fonction publique :

Archivistes d'État

Bibliothécaires d'État

Documentalistes d'État,

soit environ 80 agents.

Ce personnel est formé actuellement à Dakar, par l'École des Archivistes, Bibliothécaires, Documentalistes (EBAD), au niveau du baccalauréat. L'EBAD forme environ 25 spécialistes par an pour l'ensemble des États de l'Ouest africain (2 années d'études), ce qui ne couvre pas les besoins estimés à environ 250, rien que pour le Sahel. C'est la seule source de formation.

Il est difficile de préciser le nombre d'agents actuellement en poste ayant reçu cette formation. Souvent, attirés par des avantages supérieurs dans l'entreprise privée — ils ne font que de très courts séjours dans les services d'État.

C) Des agents d'exécution-classes C, D, de la fonction publique :

Aides-archivistes

Aides-bibliothécaires

Aides-documentalistes.

Leur nombre est très insuffisant et se limite, pour les services publics, aux quelques aides formés sur place, le plus souvent comme assistants de cadres expatriés, repartis depuis lors.

Enfin, il y a seulement deux photographes/reprographes-spécialisés en microformes, un au CD/OMVS et l'autre au CD/ADRAO.

Aucun cycle de formation n'est institué pour ces agents.

Statuts du Personnel

L'inexistence à peu près générale de statuts professionnels, pour le personnel de la documentation, constitue un frein grave à tout développement d'un programme documentaire au Sahel.

Le Sénégal possède et applique le Statut paru au J.O. de la République du Sénégal, Décret n° 69-257, du 17 mars 1969; la Haute-Volta a aussi un statut particulier du cadre des personnels des archives, bibliothèques et centres documentaires, paru le 14 juillet 1976, Décret n° 76-318/Prest/Fpt; mais il ne semble pas que son application ait déjà pris effet.

Une réunion récente à Dakar, du 7 au 9 juin 1977, sous l'égide de l'EBAD, avec le concours du CRDI et de la Fédération internationale des archivistes et bibliothécaires (FIAB), a débattu de la possibilité d'harmoniser les Statuts. Le projet d'un Statut type n'a pu se concrétiser, mais une telle initiative est encourageante pour l'avenir de la profession. En matière de formation, il a été

recommandé, entre autres, d'envisager un enseignement pour le personnel d'exécution.

Enfin, ajoutons que le personnel des centres de traitement informatique, formé à l'extérieur (Gabon, Europe, etc.) ou par les firmes louant le matériel, est en général qualifié.

On pourrait même dire que l'on rencontre presque autant de sahéliens analystes de systèmes, programmeurs, informaticiens, aptes à leur tâche que de documentalistes.

3.3.5 Équipements spéciaux

Les équipements suivants, inventoriés au Sahel, permettent :

- la photocopie,
- le microfichage et le microfilmage,
- la lecture et la reproduction de microformes:
 - lecteurs, lecteurs-reproducteurs
 - duplicateurs de microfiches.

A) Photocopie

- Photocopieurs, Type FB12 — OMEGA 1000, photocopie sur papier ordinaire,
- Photocopieurs, Type 3M — photocopie sur papier traité (très fréquent bien que d'un coût élevé).

B) Microfichage et microfilmage.

- Caméras de microfichage (OMVS-ADRAO)
- Caméras de microfilmage (CFN-ADRAO).

C) Lecteurs

- Lecteurs simples dans tous les États membres de l'ADRAO et dans 3 États membres de l'OMVS
- Lecteurs, (microfiches, microfilms, mixtes) = divers États
- Lecteurs-reproducteurs: OMVS/ADRAO/CIEH
- Duplicateurs de microfiches: OMVS/ADRAO.

3.4 — Les activités documentaires au Sahel

3.4.1 Sources d'information

Les sources d'information utilisées au Sahel sont de deux origines:

A) Sources intérieures

Ce sont: les archives nationales et les fonds documentaires mentionnés ci-dessus, (plans nationaux, rapports de comités divers, de départements ministériels, études, thèses, etc.); les écrits d'auteurs nationaux, de chercheurs ou de techniciens; les produits de toute nature émanant des institutions travaillant dans le cadre des pays du Sahel . . .

B) Sources extérieures

Les informations dans des domaines intéressant le Sahel, en provenance des centrales d'institutions de recherche, d'organismes de développement, de fondations étrangères, centres internationaux, réseaux scientifiques divers, etc.

(Voir Annexe III — Liste des principales sources et bases extérieures au Sahel.)

Si l'on ajoute à ces sources les informations épisodiques provenant d'articles périodiques, réunions scientifiques, colloques, congrès, séminaires d'étude, symposiums, monographies, mémoires et travaux divers, l'on constate que l'éventail des sources d'information documentaire concernant cette étude est largement ouvert.

Il existe d'ailleurs un "engouement" récent pour les questions du Sahel résultant de la sécheresse et qui se traduit en une floraison d'études et d'activités

documentaires dans diverses contrées du monde. Comme exemple, il n'est que de citer les activités déployées:

- En Amérique du Nord par:
 - La Michigan State University: publication “Sahel”;
 - l'University of California, Riverside: base de données du Projet “Moisture Utilisation in Semi-Arid Tropics”;
 - l'U.S.A.I.D.;
 - l'Université de l'Ohio, etc.
- En Europe par:
 - le Club du Sahel, à Paris, sous l'égide de l'OCDE, auteur de nombreux rapports et études d'un intérêt particulier;
 - l'Institut Pan Africain, à Genève et en Afrique, etc.

3.4.2 Produits documentaires disponibles

Pour satisfaire leurs besoins en information, les utilisateurs peuvent rechercher: (voir Tableau 1),

- a) des documents originaux ou des copies de ceux-ci,
- b) de véritables “produits documentaires” secondaires élaborés à partir des documents originaux,
- c) des services d'appui documentaire spécialisés.

En fait, la base de toute activité documentaire réside dans la collecte des documents originaux. Au Sahel, cette opération est particulièrement délicate: il s'y trouve peu de maisons d'édition et de librairies et, comme nous l'avons dit, bon nombre de documents proviennent de services publics. Leur rassemblement dans les bibliothèques ne peut résulter que de l'organisation d'un dépôt légal ou, en son absence, de la bonne volonté des intéressés.

Le Dépôt légal a été institué officiellement par le décret n° 46-1644 du Gouvernement provisoire de la République française, du 17 juillet 1946, généralement non abrogé mais tombé en désuétude. C'est dire que l'obligation en est pratiquement inopérante. Certains États membres ont réinstitué le Dépôt légal. Sa généralisation aiderait à la constitution des archives d'État.

Le plus souvent, les documents sont rassemblés par hasard, et les collections sont incomplètes. Il arrive aussi que des utilisateurs omettent de rendre des documents empruntés, ce qui crée un tort grave dans le cas où ces ouvrages sont devenus introuvables.

Le nombre de documents se trouvant sur place et concernant la littérature scientifique et technique est difficile à évaluer. Seul un inventaire précis pourrait permettre de chiffrer la documentation ancienne. Les consultants estiment à environ 254 000 documents les fonds rencontrés lors de leurs visites; ceci n'est qu'une indication portant sur les bibliothèques visitées.

Quant aux documents produits dans ce domaine chaque année, à l'intérieur du Sahel, nous avancerons avec prudence le chiffre de 4 à 5 000 documents. Le nombre de documents pertinents, provenant de l'extérieur, est certainement bien plus considérable : dix fois plus semble un ordre de grandeur plausible.

Pratiquement, si les produits documentaires disponibles pour les Sahéliens sont relativement variés, cela ne veut pas dire pour autant que leur nombre soit élevé dans chacune des rubriques indiquées. Ces produits se présentent sous forme de :

A) Documents originaux ou leurs copies
surtout:

- publications périodiques et articles,

- rapports, notes et comptes-rendus,
- études,
- informations statistiques,
- cartes et plans,

et plus rarement:

- ouvrages et manuels,
- thèses,
- photographies, films, diapositives.

B) Produits documentaires secondaires

surtout:

- bibliographies courantes, dites “index”,
- listes d’acquisitions,
- journaux de résumés (presque toujours de sources extérieures),

et plus rarement:

- bibliographies spécialisées courantes ou rétrospectives, signalétiques ou analytiques,
- tables de contenus (current contents),
- microformes,
- synthèses,

exceptionnellement :

- bandes magnétoscopiques,
- bandes magnétiques.

C) Services d’appui documentaires (très rares):

- service de diffusion sélective d’information (DSI),
- services de question et réponse,
- antennes de liaison documentaire.

Nous n’avons pas noté l’existence de service d’interrogation “on line” ou “off line”. (“on line”: provenant directement de l’ordinateur; “off line”: non connecté directement à l’ordinateur).

Une partie de ces services provient de sources intérieures au Sahel.

C’est aussi vrai pour les études, les données statistiques, les cartes, les “index” (OMVS, CFN), quelques publications et des microformes.

Mais une partie apparemment plus volumineuse de l’information provient de sources extérieures: ouvrages scientifiques et techniques divers, manuels, bibliographies, journaux de résumés et, en nombre moindre, synthèses, films éducatifs, etc.

3.4.3 Utilisation de la documentation et de l’information

Ce point mérite d’être examiné avec attention. Nous devons d’abord souligner que l’ensemble des documents, informations ou services mentionnés est surtout accessible aux utilisateurs localisés dans la capitale de chaque État, ou bien qui travaillent en relation étroite avec le siège d’une organisation qui les leur fournit. Mais le manque de structures chargées de diffuser l’information et le coût élevé des services constituent des contraintes sérieuses pour leur utilisation, surtout lorsqu’il s’agit des utilisateurs lointains.

Ceci noté, l’utilisation des ressources varie considérablement d’un lieu à un autre, d’un centre à un autre et surtout en fonction de la clientèle. L’analyse pourrait porter sur deux aspects principaux:

- a) utilisation des services documentaires pris au sens large;
- b) utilisation par l’utilisateur du document ou de l’information qu’il porte.

Concrètement, il est des bibliothèques, des centres et services très peu utilisés;

peut-être parce qu'ils sont peu attrayants, peu fonctionnels, ou s'adressent à une clientèle non "demandeuse d'information".

D'autres attirent visiblement des utilisateurs avides de connaître, ou de trouver l'information qui leur est indispensable. C'est le cas par exemple de bibliothèques très fréquentées surtout par les étudiants (consultation sur place ou prêt), comme la bibliothèque de l'Université de Ouagadougou (30 000 ouvrages classés en CDU), laquelle indique une fréquentation de 1 600 lecteurs inscrits, pour 1977.

Les centres spécialisés, qui offrent l'avantage d'un domaine limité, ont une clientèle assidue, bien que réduite en nombre; ils s'adressent à des utilisateurs eux-mêmes spécialisés et mettent à leur disposition des informations dont la pertinence est jugée favorablement.

Aussi, les centres tels que ceux du CIEH, de l'ADRAO, de l'Autorité du Liptako-Gourma, ceux des CAB, de l'Orstom et des Instituts du GERDAT, etc., sont sans doute les plus près de satisfaire leurs utilisateurs, dans le sens des besoins exprimés en 3.2.2.

Il semble par ailleurs que les informations présentées sous forme de profils, de résumés, de microfiches, de synthèses, attirent une clientèle sans cesse croissante. Certains utilisateurs s'adressent aussi aux organisations internationales — UNESCO, FAO, BIT, ONUDI, CMS, . . . Par contre, les grandes bibliographies du type "Index", tels AGRINDEX (FAO), Index OMVS, demeurent, ici, sous-utilisées, peut-être à cause d'un certain manque de spécificité correspondant à cette formule.

Quel usage les utilisateurs font-ils de l'information?

Bien qu'il soit malaisé de répondre à la question, eux-mêmes reconnaissent qu'elle leur sert avant tout à des fins professionnelles proches, ou bien pour accroître leurs connaissances intellectuelles de chercheurs, techniciens, enseignants ou étudiants . . . Il s'agit donc d'un emploi aussi immédiat que possible de l'information; ce qui jouerait en faveur de son actualité et de la rapidité de sa transmission.

À ce titre, les informations de portée technique ou pratique, ou encore facilitant ce qu'on a appelé le transfert de technologie, devraient connaître au Sahel une grande faveur: information du type "alerte", en météorologie, en protection des cultures et des récoltes, données scientifiques, manuels techniques, etc.

Mais parfois l'utilisateur ne sait pas bien ce qu'il recherche, et ce malentendu crée une double frustration: la sienne, vis-à-vis des services documentaires, celle des documentalistes, s'ils ne sont pas préparés à l'aider dans la formulation correcte de ses besoins.

En bref, il apparaît que les ressources existantes au Sahel sont actuellement insuffisamment utilisées. Les causes identifiées de cette situation sont essentiellement — sauf les exceptions signalées plus haut:

- le manque de documentalistes qualifiés,
- les défauts de classement et de maintenance des documents,
- le manque de moyens, engendrant le découragement,
- une dynamique insuffisante de nombreux services ou gestionnaires pour aller à la rencontre des utilisateurs,
- le manque très fréquent de formation des utilisateurs vis-à-vis des possibilités offertes par les services documentaires.

Là où il y a bonne utilisation des moyens et satisfaction des utilisateurs, c'est parce que ces facteurs négatifs ont pu être éliminés.

3.5 Évaluation de la situation existante

Nous tenons à souligner tout d'abord un aspect favorable : l'importance de la documentation et de l'information dans les processus de développement est reconnue par nombre de responsables et techniciens des États du Sahel. Certains même lui accordent une place de choix parmi les priorités du Plan. Ce qui va de pair avec la soif de connaître, et pour cela de s'informer, que manifestent les jeunes générations sahéliennes.

Les moyens documentaires dont dispose actuellement le Secrétariat exécutif du CILSS sont d'installation récente. Bien qu'ils aient déjà contribué utilement aux activités du Secrétariat, le développement présent n'est pas encore en rapport avec l'ampleur des tâches à accomplir: centralisation et analyse des informations de base, appui documentaire aux experts, etc. Il est donc souhaitable de porter rapidement le personnel de ce service documentaire au niveau prévu et de le doter des locaux et moyens complémentaires requis. Le bénéfice que les experts pourraient attendre d'un Centre documentaire efficace ne fait aucun doute. L'équipe de ce centre devrait porter une attention toute particulière à ses liaisons avec les divers États membres pour obtenir la documentation traitant de planification et de projets en cours; la définition du domaine et les descriptions de poste du personnel du Centre méritent d'être particulièrement étudiées.

Quant à l'Institut du Sahel (3.1.B) en cours d'installation, il nous apparaît souhaitable qu'un centre de documentation axé sur la recherche, la formation et le transfert de technologies y soit établi dès l'origine. Là encore, la définition du domaine, les responsabilités propres à chaque membre du personnel et aussi la méthodologie à appliquer devraient être étudiées avec soin. Selon les décisions qui seront prises concernant l'établissement du Réseau documentaire du Sahel, une des responsabilités de l'Institut serait l'organisation de la coordination du réseau. (Voir Ch. V et Ann. V : Description du Réseau)

Une proposition est également faite (Annexe VI): "Exemple d'opération réalisable au Sahel avec une aide extérieure" — qui contient des indications relatives aux centres documentaires du Secrétariat exécutif et de l'Institut du Sahel.

Il apparaît indispensable et urgent d'effectuer l'inventaire des divers services documentaires du Sahel, tel qu'il a été demandé par le Secrétariat exécutif du CILSS, mais ce qui n'a pu être réalisé par les consultants durant cette mission, la durée prévue ne le permettant pas. Cet inventaire requiert l'appui des correspondants du CILSS et la participation des États, ainsi qu'un léger appui financier. Le questionnaire déjà élaboré dans ce but par les consultants (Annexe IV) peut être utilisé.

La politique nationale en matière de documentation et d'information scientifique et technique est encore indéfinie dans les États visités, sauf au Sénégal. La nécessité de l'organiser, dans un contexte national global couvrant l'ensemble des secteurs n'est pas complètement admise et des concurrences entre secteurs arrivent à s'opposer à une telle coordination. Il ressort pourtant à l'évidence que, sans une structure nationale centrale, il sera pratiquement impossible d'établir un réseau cohérent entre les États du Sahel, lequel aiderait à réaliser le programme de lutte contre la sécheresse.

Les archives et bibliothèques nationales sont dans un état de maintenance variable. Elles constituent des fonds de grande valeur, surtout dans les domaines des sciences humaines, de la statistique et de l'économie. Sous l'impulsion de certains responsables dynamiques, un souffle rénovateur commence à s'y faire sentir; mais les crédits et moyens qui leur sont attribués, trop souvent dérisoires,

ne leur permettent pas de jouer pleinement leur rôle, essentiel dans l'obtention de l'information.

Les collections des autres centres et services se composent surtout de documents dits "non conventionnels" (études, rapports, cartes . . . que l'on ne peut se procurer dans le commerce). C'est là un trésor d'informations immédiatement exploitable pour le développement, mais qui demeure inutilisé et même menacé de disparition.

Les solutions:

- a) réorganiser, inventorier et répertorier ces collections;
- b) les analyser et constituer des fichiers pour en permettre l'utilisation; éventuellement procéder à leur microfichage en confiant ce travail à un personnel compétent à former dans ce but.

Les produits documentaires offerts aux utilisateurs ne couvrent que partiellement leurs besoins.

Les chercheurs et techniciens spécialisés constituent une clientèle favorisée, en raison de l'existence d'institutions déjà anciennes dotées de moyens documentaires adaptés. Ils disposent aussi de leur bibliothèque personnelle et de leurs propres circuits d'information (collèges invisibles).

Pour les autres utilisateurs, pratiquement l'essentiel reste à faire:

- leurs besoins sont mal recensés;
- les produits documentaires offerts ne sont pas toujours les plus souhaités;
- enfin aucune propagande efficace ne les aide à connaître et utiliser les services existants; il en résulte un état d'isolement dramatique pour les utilisateurs hors de la capitale de ces États.

Pour surmonter ces difficultés, deux actions paraissent indispensables:

- l'organisation de services documentaires en vue de préparer des produits s'accordant aux besoins ressentis par les utilisateurs;
- la mise en œuvre de procédés permettant la diffusion rapide de l'information dans chaque pays du Sahel.

Mais c'est surtout au niveau de la profession que se présentent de profondes lacunes :

- le nombre des spécialistes de la documentation est très faible, particulièrement dans la catégorie des personnels d'exécution, aides et agents divers;
- dans la plupart des cas le personnel en place, mentionné ci-dessus, n'a pas reçu de véritable formation;
- enfin, dans l'ensemble, la profession n'est pas attirante, soit par manque de statuts, soit lorsqu'ils existent, parce que les conditions offertes sont tellement défavorables que les spécialistes s'orientent vers d'autres secteurs, publics ou privés, bénéficiant ainsi d'avantages répondant à leurs qualifications.

D'une manière générale les prévisions budgétaires inscrites dans les plans de développement et au niveau des projets pour la documentation sont infimes. Elles ne permettent ni l'acquisition de matériel nécessaire, ni les services d'un personnel qualifié. Le résultat en est que la profession reste encore déconsidérée.

En ce qui concerne la formation, une seule école inter-États assure celle des cadres professionnels: l'École des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD). Elle est auréolée d'un renom mérité. Mais elle ne forme actuellement, en 2 ans d'études, qu'une classe de personnel: celle des cadres moyens. Cf. Décret de la République du Sénégal n° 711204 du 9 nov. 1971. Du fait d'un équilibre dans les programmes entre les trois spécialisations, le secteur de la documentation et de l'information, prioritaire pour le développement au Sahel, et où la demande est la plus pressante, se trouve moins favorisé.

Il apparaît donc souhaitable de préparer des cadres davantage polyvalents et interchangeables, d'une fonction à l'autre.

Le manque de formation pour les agents d'exécution (aides bibliothécaires, aides documentalistes, photographes) est l'un des obstacles majeurs à une bonne utilisation des ressources documentaires existantes. Aucun recyclage n'est prévu pour les agents actuellement en place.

Enfin, pour les utilisateurs et en particulier pour les responsables et techniciens, la possibilité de s'instruire dans l'emploi des moyens documentaires n'est pas prévue.

Ainsi, il serait essentiel:

- en dehors de la formation déjà donnée par l'EBAD, de disposer d'une école régionale pour former les agents subalternes de la documentation;
- de prévoir un cycle de formation accélérée pour les agents actuellement employés;
- de dispenser un enseignement condensé à l'adresse des divers spécialistes et techniciens durant leur formation scolaire;
- d'assurer une formation rapide des principaux utilisateurs.

IV — Concept et formulation d'une stratégie documentaire pour le Sahel

4.1 — Buts à atteindre

Le Réseau de documentation scientifique et technique du Sahel devrait répondre à quatre objectifs principaux:

- a) couvrir la documentation et l'information qui correspondent au programme du CILSS;
- b) fournir aux utilisateurs les informations et la documentation désirée en attachant une importance particulière aux utilisateurs propres à l'Institut du Sahel;
- c) en organisant l'accès aux sources extérieures, aider au transfert des technologies par le truchement de la documentation scientifique et technique;
- d) faciliter la coopération inter-États en matière de documentation scientifique et technique, grâce à la normalisation des procédures.

4.2 — Définition du domaine à couvrir

Le domaine à couvrir doit correspondre au programme du CILSS.⁴ Ce programme est très vaste parce qu'il comprend l'ensemble des sciences et des techniques intervenant dans le développement. Pratiquement, cela aboutit à définir les grandes rubriques, en tenant compte toutefois des priorités dégagées par "le programme de Ouagadougou" arrêté par les États:

A) Grandes rubriques du domaine:

1. ressources naturelles
2. ressources humaines
3. sciences humaines
4. sciences appliquées et techniques
5. activités (sectorielles) de développement

B) Aspects prioritaires du programme de Ouagadougou

⁴Cf. Propositions pour une stratégie de lutte contre la sécheresse et le développement dans le Sahel. OCDE. Club du Sahel, janvier 1977.

1. Productions
 - cultures sèches
 - cultures irriguées
 - élevage en zone sahélienne
 - pêches
2. Mesures d'accompagnement
 - ressources humaines, éducation, formation
 - écologie
 - recherche
 - adaptation de technologies, énergies nouvelles
 - stockage des produits
 - commercialisation et prix
 - systèmes de transport
3. Aspects spécifiques
 - économie du Cap Vert

Ainsi, il est clair que l'information intéressant le domaine à couvrir devra se répartir entre plusieurs secteurs, en distinguant:

1. l'information produite sur place
2. l'information produite à l'extérieur

et pour chaque rubrique:

- a) la documentation ancienne
- b) la documentation courante.

4.3 — Services et produits à fournir aux utilisateurs

Les produits documentaires actuellement disponibles ont été mentionnés en 3.4.2. Rappelons-le, ils sont incomplets, ne couvrent qu'en partie les besoins et sont souvent mal connus ou hors de portée.

Les produits qu'il est recommandé de fournir sont:

- ceux existant déjà, après amélioration si nécessaire;
- des catalogues collectifs des bibliothèques de chaque pays (établis par voie manuelle ou mécanique);
- des fiches bibliographiques;
- des tables de sommaires;
- des synthèses plus nombreuses; mais dans des cas particuliers à préciser : Secrétariat exécutif du CILSS; décideurs, etc.

Les Services suivants seraient ajoutés progressivement:

- services de diffusion sélective de l'information (DSI), par profils "standards" ou "personnels", comportant des références avec résumés;
- services de "question et réponse", avec interrogation éventuelle de bases extérieures "on line" ou "off line", par exemple par mini-ordinateur utilisant bandes ou cassettes;
- collections de microfiches, portant sur des domaines présentant de l'intérêt pour les utilisateurs, avec des lecteurs adaptés au climat (cf. expérience OMVS, ADRAO);
- banques de données ponctuelles, généralement chiffrées;
- services d'alerte complémentaires, notamment météorologiques, en relation avec l'agriculture.

Mais il n'est pas suffisant de dire quels produits et services il convient de prévoir pour les utilisateurs. La stratégie proposée devra encore montrer comment ils pourront être préparés, obtenus et diffusés.

4.4 — Choix d'une stratégie

Les consultants désirent souligner que les orientations proposées ci-après pour le Réseau documentaire du Sahel ne devront pas être considérées comme aboutissant à une construction monolithique et rigide. Les conditions rencontrées amènent à édifier un tel réseau élément par élément, selon les possibilités qui se présenteront. Dans ce but, diverses actions sont envisagées (Chap. VII) dont certaines pourraient prendre la forme d'opérations séparées (voir aussi Annexe VI).

4.4.1 Orientations optionnelles: avantages et inconvénients

En vue d'établir un Réseau documentaire du Sahel, nous avons retenu et proposons deux grandes orientations, parce qu'elles nous ont paru les mieux adaptées à la situation, parmi les diverses solutions possibles:

I — La Première ferait un large emploi des moyens traditionnels existants. Les services et centres travaillant à collecter et sélectionner la documentation des divers secteurs (centres sectoriels) seraient renforcés – voire établis si nécessaire – puis associés à un centre national qui regrouperait et traiterait les documents provenant des centres sectoriels.

Ainsi serait constitué un véritable réseau documentaire au niveau national, opérant manuellement et chargé de l'information produite à l'intérieur du pays.

Bien entendu, rien ne s'opposerait à ce que les centres actuellement mécanisés poursuivent leurs opérations selon leur procédure habituelle.

Une association des divers centres nationaux serait alors organisée en vue d'établir une coopération d'ensemble pour les États du Sahel, à laquelle les centres travaillant présentement sur une base régionale (CIEH, OMVS, LIPTAKO-GOURMA, ORSTOM, etc.) seraient invités à apporter leur contribution. Ces derniers centres prendraient en charge la couverture du domaine correspondant à leur vocation, en déchargeant ainsi les centres nationaux.

II — La Seconde, tout en utilisant le même potentiel documentaire que la première, tendrait à l'adoption de procédures informatisées, dans chacun des États membres.

Dans ce cas, des centres de documentation nationaux informatisés, seraient établis le plus rapidement possible, puis associés au niveau sahélien, ce qui constituerait, comme pour I, un réseau d'ensemble coordonné, auquel les centres travaillant sur une base régionale seraient invités à participer ainsi qu'il a été indiqué dans la première option. Une base commune de rassemblement et de fusion des données serait alors organisée pour l'ensemble de ce réseau de type informatisé (fusion de bandes). En même temps serait développée une procédure d'accès aux grandes bases mondiales d'information scientifique et technique.

La description d'un tel réseau est donnée en Annexe V.

Avantages et inconvénients

Les avantages et inconvénients de l'une et l'autre orientations proposées ci-dessus sont évidents :

Dans les deux cas, il y aurait une amélioration profonde de la situation existante, à la fois grâce à une organisation plus rationnelle des bibliothèques et des centres ou services documentaires, et par l'harmonisation de leurs méthodes de travail.

La première orientation serait facile à réaliser et relativement peu coûteuse. Elle permettrait d'organiser de petits réseaux facilitant des échanges d'informations d'un pays à l'autre et aussi la préparation de produits documentaires

homogènes. Ces réseaux seraient toutefois de portée limitée et leur coordination régionale risque d'être délicate. Les grandes bases documentaires mondiales seraient difficiles à exploiter et, partant, l'obtention des informations venant de l'extérieur malaisée.

Malgré certains désavantages, cette voie pourrait cependant permettre un passage progressif vers une option ultérieure informatisée.

La seconde orientation serait évidemment plus coûteuse, mais permettrait un traitement rapide et exhaustif de la documentation scientifique et technique de source sahélienne et extérieure. Des produits documentaires homogènes et plus variés pourraient être préparés, au bénéfice des utilisateurs. En outre l'utilisation des grandes bases documentaires mondiales serait hautement facilitée, grâce à l'emploi de procédés informatiques et au rattachement aux réseaux de télécommunication accessibles. Les développements que l'on peut imaginer pour un tel système situeraient le Sahel dans le contexte de l'évolution des sciences documentaires modernes.

4.4.2 — Principes de base

Quelle que soit l'option adoptée, elle se ramènerait au schéma classique suivant :

- A) Collecte des documents intérieurs et accès aux documents extérieurs
- B) Traitement des informations et préparation des produits
(Ceci peut se faire par des procédés manuels ou mécaniques.)
- C) Diffusion de l'information

Pour la réalisation des activités découlant de ce schéma, il apparaît indispensable de prévoir un large emploi des structures et services existants, en évitant des créations nouvelles lourdes et dispendieuses, tout particulièrement dans le cas de l'adoption de procédures informatiques (utilisation des centres de calcul informatique en place).

Les techniques de diffusion de l'information, peu utilisées jusqu'alors devraient faire l'objet d'un intérêt aussi soutenu que celles permettant la collecte des documents, le traitement des données et la préparation des "sorties" (produits documentaires).

4.4.3 Comparaison méthodologique

Précisions que, pour les deux orientations envisagées, la collecte des documents sera assurée selon le même processus traditionnel. Mais c'est au niveau du traitement des données que les voies divergeront: l'une continuant d'utiliser un traitement manuel – à l'exception, toutefois, des centres déjà mécanisés – et l'autre employant des procédés mécaniques, à base d'informatique. Enfin, dans les deux cas, les méthodes de diffusion des informations seront semblables, mais la seconde orientation offrira en plus la possibilité d'utiliser l'ordinateur dans la recherche documentaire. (Cf. Annexe V. Description du Réseau).

On notera aussi, que, dans chaque cas, une coordination des activités devrait être établie à l'échelon régional, en principe sous l'égide de l'Institut du Sahel.

4.5 — Rôle de l'Institut du Sahel, coordination

On sait que la création effective de l'Institut du Sahel a été décidée par le Conseil des ministres du CILSS, lors de sa réunion à N'Djamena en décembre 1976 (Résolution n° 3/CM/6) et son installation prévue à Bamako. À la date de rédaction de ce rapport, le programme de l'Institut du Sahel, n'avait pas été définitivement arrêté. D'après les travaux de la réunion qui s'est tenue à Bamako

en avril 1976 et dont les conclusions furent adoptées par le 6^e Conseil des ministres, les tâches de l'Institut du Sahel seraient:

1. la collecte et la diffusion des résultats de la recherche;
2. le transfert et l'adaptation des technologies;
3. la promotion, l'harmonisation et la coordination de la recherche;
4. la formation.

Comme on l'a déjà vu (Introduction) les deux premiers points impliquent que l'Institut du Sahel puisse disposer rapidement des résultats des recherches entreprises dans les États membres et aussi d'informations permettant le transfert et l'adaptation des technologies.

Il s'agit là de deux types d'information différents, les premières provenant essentiellement de l'intérieur des États membres du CILSS et les autres surtout de l'extérieur. Dans ce but il nous paraît nécessaire de prévoir un service documentaire spécialisé, fonctionnant comme centre de documentation de l'Institut du Sahel, qui travaillerait en relation étroite avec l'équipe de spécialistes de l'Institut pour analyser les résultats des recherches effectuées dans les divers pays sahéliens. Son premier rôle serait d'abord la préparation de synthèses sur l'avancement des recherches et la diffusion des résultats.

Le centre de documentation de l'Institut devrait être à même de fournir aux spécialistes toutes informations concernant les progrès technologiques.

De notre point de vue, ce sont là des activités bien spécifiques du centre de documentation de l'Institut du Sahel et en relation étroite avec le rôle attribué à l'Institut. Elles ne devraient donc pas se confondre avec celles d'un Réseau de documentation scientifique et technique couvrant l'ensemble des actions de développement des pays du Sahel.

Le rôle dudit Réseau serait d'aider à l'organisation documentaire de chaque pays en définissant une méthodologie commune et en préparant l'harmonisation des procédés; il devrait participer à l'élaboration de certains produits documentaires et faciliter l'échange de ceux-ci d'un pays à l'autre.

Il constituerait donc un outil de travail privilégié pour l'Institut du Sahel, lui fournissant les informations que le centre de documentation de l'Institut ne détiendrait pas encore.

Mais il semble souhaitable que la coordination du Réseau documentaire soit assurée au niveau de l'Institut du Sahel, étant donné le rôle prépondérant que l'Institut est appelé à jouer dans les activités scientifiques du CILSS (fig. 1).

On peut envisager de confier pratiquement cette coordination à:

- une commission de coordination, composée des responsables des centres de documentation nationaux et régionaux;
- un coordonnateur, secrétaire permanent, doté d'un petit secrétariat.

On verra (Annexe 5) que l'adoption de la seconde orientation, à base informatisée, nécessiterait l'emploi d'une base de données commune à l'ensemble du réseau. Par suite, une liaison directe entre le centre de documentation de l'Institut du Sahel et cette base de données est à recommander.

D'une manière générale, il faut bien reconnaître que la localisation de l'Institut du Sahel et du Secrétariat exécutif du CILSS en deux sites différents rend moins facile l'implantation des structures communes du réseau. Dans le cas où une même localisation eût été adoptée, un seul centre documentaire aurait pu servir à la fois les besoins de l'Institut et ceux du Secrétariat exécutif.

Par ailleurs, dans les conditions présentes, la base de données commune serait vraisemblablement installée dans l'une des localités disposant de moyens informatiques de capacité suffisante: Dakar, Ouagadougou ou Noua-Kchott (à partir de 1978).

Il serait souhaitable, pour des raisons techniques compréhensibles, que le coordonnateur du réseau puisse avoir des relations étroites avec la base de données.

V — Description du Réseau

Pour des raisons de commodité, la description du réseau et des procédures techniques est reportée en Annexe V.

VI — Formation

6.1 — Niveaux de formation requis

Sont considérés:

1. La formation professionnelle des personnels et agents de la documentation.
2. La formation des divers types d'utilisateurs.

6.1.1. Formation des personnels et agents de la documentation

Trois niveaux sont à retenir:

A) *Cadres supérieurs*

C'est la catégorie A du Statut général de la Fonction Publique (Baccalauréat + 4 ans/licence).

On y trouve des conservateurs d'archives
des conservateurs de bibliothèques
des directeurs de centres de documentation.

Pour ces cadres, en l'absence d'une école régionale, l'admission à l'École Supérieure des Sciences Documentaires de Rabat (Maroc) pourrait être recherchée, ainsi qu'à des écoles comparables hors du Sahel. Les besoins estimés dans cette catégorie seraient, immédiatement, de 4 cadres en moyenne par État, soit environ 30 pour les 8 États, dont 80% de francophones, 10% d'anglophones, 10% de lusitophones.

B) *Cadres moyens*

Ils correspondent à la catégorie B du Statut général de la Fonction Publique (Baccalauréat, ou admission du personnel en fonction, selon des dispositions prévues, ou sur concours + 2 années de formation).

Il s'y trouve des archivistes
des bibliothécaires
des documentalistes.

Ces cadres sont actuellement formés par l'EBAD de Dakar (voir 3.3.4. — B.). Les besoins immédiats sont évalués, au minimum, à 200 cadres de (20 à 30 par État) dont 90% de francophones et 10% répartis entre anglophones et lusitophones.

De ce total, nous estimons à 60% environ les besoins en documentalistes. Les autres personnels devraient recevoir une formation davantage polyvalente. Un recyclage serait à organiser pour les cadres en place depuis au moins 5 ans, portant sur les méthodes documentaires modernes. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de renforcer les moyens actuels de l'EBAD pour a) accroître le nombre d'élèves de 40 à 80%; b) organiser le recyclage des cadres en place — tout au moins durant 5 à 6 ans.

C) *Agents d'exécution*

Ce sont les agents de la catégorie C de la Fonction Publique:

- aides archivistes
- aides bibliothécaires
- aides documentalistes
- reprographes, photographes.

Ils sont pour l'instant peu nombreux et il est important d'en prévoir la formation rapide; les besoins, difficiles à estimer, sont évalués à environ 25 agents par État (± 200 au total), immédiatement.

Ils pourraient provenir:

I — des agents en place, dont le recyclage rapide est impératif, après des tests probatoires, qui pourraient relever d'une commission "ad hoc".

II — de la formation, par exemple sous forme d'un cycle accéléré, (d'une durée de 6 à 10 mois) dans une école spécialisée, à créer au Sahel. Elle pourrait fonctionner sous l'égide de l'Institut du Sahel et recevoir le concours d'organismes qualifiés : Institut panafricain de développement, SEDAGRI, etc. Elle assurerait aussi le recyclage prévu en (I).

6.1.2 Formation des divers types d'utilisateurs

Pour ceux-ci, est recommandée:

A) Une formation permanente, qui devrait faire l'objet d'une étude séparée, et incluerait:

- des cycles de conférences, des entretiens,
- des articles, bulletins de presse,
- des causeries, radio, films, etc.

B) Une formation dans le cadre de l'enseignement universitaire ou du 2^e cycle:

- conférences d'initiation, en nombre limité (3-4 par an),
- travaux pratiques de recherche bibliographique,
- visites de services documentaires, etc.

Cet enseignement viserait aussi bien étudiants et élèves que professeurs des universités, écoles supérieures et secondaires, écoles techniques, et pourrait être donné par des cadres spécialisés ou des professeurs en documentation.

Prévoir aussi l'usage de médias éducatifs.

VII — Actions proposées

Au terme de cette étude d'une stratégie documentaire pour le Sahel, les consultants proposent que des actions soient entreprises dès maintenant, ce qui permettrait de modifier rapidement et profondément les conditions d'accès à la documentation et à l'information scientifique et technique, et celles de leur utilisation.

Les actions proposées comprennent:

- A) des décisions politiques;
- B) des actions d'organisation;
- C) des actions techniques.

Les unes peuvent intervenir à court ou moyen terme, d'autres à plus long terme, ainsi qu'il est indiqué dans le Tableau 2.

Certaines de ces actions pourraient, comme on le verra, être réalisées sous forme de petites opérations, financées séparément, bien qu'elles se situent dans la stratégie d'ensemble.

La liste détaillée des actions proposées est présentée ci-après (7.1, 7.2, 7.3).

7.1 — Décisions politiques

A) Au niveau du CILSS

1. Option préliminaire sur une procédure d'ensemble pour l'établissement d'un réseau documentaire, soit de type I — traditionnel, soit de type II — informatisé. Elle devrait conduire à une étude des coûts et à une décision finale sur l'orientation adoptée.

Une option intermédiaire peut aussi être envisagée (passage progressif d'un réseau traditionnel à un réseau informatisé).

2. Désignation éventuelle d'une base de données commune (orientation — II).

B) Au niveau des États membres du CILSS

3. Définition d'une politique documentaire nationale.

dans ce but :

4. Création d'une Commission nationale de la documentation et de l'information scientifiques et techniques.
5. Établissement d'un Centre national de documentation.
6. Promulgation d'un Statut de la profession documentaire (archivistes, bibliothécaires, documentalistes, reprographes).
7. Institution d'un dépôt légal.

7.2 — Actions d'organisation

A) Au niveau du CILSS

A1 — Organisation du réseau documentaire du Sahel

1. Création d'un Centre de documentation de l'Institut du Sahel et renforcement du Centre de documentation du Secrétariat exécutif du CILSS.
2. a) Désignation d'un coordonnateur du Réseau et installation de son secrétariat (par exemple auprès de l'Institut du Sahel);
b) Établissement d'une commission des responsables de centres nationaux et régionaux de documentation.
3. Organisation d'une base d'accès aux bases extérieures.

A2 — Formation

4. Octroi de Bourses d'études pour la formation de cadres supérieurs de la documentation.
5. Création d'une école d'agents techniques de la documentation (formation rapide).
6. Renforcement des moyens de l'EBAD de Dakar, pour:
 - accroître le nombre actuel d'élèves de 40 à 60%, pendant 6 ans;
 - organiser le recyclage des cadres en place (cycles de 4 à 5 mois).
7. Formation des utilisateurs.

B) Au niveau des États membres du CILSS

8. Inventaire des services existants.
9. Établissement de centres de documentation scientifique et technique nationaux et de centres, ou services de documentation sectoriels, en vue de constituer un réseau national de documentation scientifique et technique (projets nationaux).
10. Réorganisation (selon le cas) des bibliothèques et services documentaires.
11. Organisation de la diffusion de l'information documentaire (par exemple dans deux pays d'abord).

7.3 — Actions techniques

A) Au niveau du CILSS

Tableau 2. Actions proposées

Type d'action	Niveau CILSS	Niveau des États Membres	Terme ^a			Réalisable sous forme d'opération
			C	M	L	
I. Décisions politiques						
1.	Option préliminaire: Réseau type I ou II.		X			
2.	Désignation d'une base de données commune		X			
3.		Définition d'une politique documentaire	X			
4.		• Commission nationale documentaire	X			
5.		• Centre national de documentation	X			
6.		• Statut de la profession		X		
7.		• Dépôt légal		X		
II. Actions d'organisation						
A1-	Organisation du réseau docum. du Sahel.		X	X		2. consultants × 3 mois
1.	• Centre doc. de l'Institut du Sahel + renforcement		X			opération/appui personnel + financement
	• C. document — S.E.		X			
2.	Désignation coordonnateur du réseau et Commission des responsables nationaux et régionaux		X	X		
3.	Organisation base d'accès aux bases extérieures.			X		opération/appui
A2-	Formation		X	X		
4.	Cadres supérieurs		X	X		bourses d'étude 5 premières années
5.	École d'agents techniques de la documentation		X	X		opération/appui pers. + financement
6.	Renforcement EBAD			X		op/Appui financement (6 ans)
7.	Formation utilisateurs			X	X	op/Appui + 2 consult. × 6 mois
8.		Inventaire des services existants	X			op/Appui financement
9.		Établissement C. Nat. Doc. et C. sectoriels	X	X		op/type projets (nationaux)

10.		Réorgan. Biblioth. et	X	X	op./Appui, person. + Financement
11.		Organis. Diffus. Inf. Doc. S.T.	X	X	op./Appui, d'abord pour 2 États
III. Actions techniques					
1.	Méthodologie, procédés communs			X	
2.	Répartition du domaine à couvrir, régional		X	X	
3.	Adoption d'un thésaurus multisectoriel		X		2 consultants × 5 mois.
4.	Préparation des produits Doc. "Sahel".		X	X	
	• Catalogue collectif fonds documentaires		X	X	op./appui person. + financ.
	• Répertoires		X	X	
	• Bibliographie rétrospective "Sahel".		X		
	• Bulletin bibliographique courant Sahel.		X	X	
5. et 5 bis	Opération "Sauvetage" littérature non conventionnelle	Opération "Sauvetage" littérature non conventionnelle	X	X	op./appui (5 ans env.)
6. et 6 bis	Opération "Sauvetage" cartes et plans	Opération "Sauvetage" cartes et plans	X	X	op./appui (4 ans env.)
7.	Interrogation bases extér.		X	X	op./mini projets
8.	Banques de données spécifiques et services d'alerte		X		op./mini projets
			X	X	op./mini projets
9.		Répartition du domaine à couvrir	X	X	
10.		Début des activités docum.		X	
11.		(= 5 bis)			
12.		(= 6 bis)			
13.		Service "question/réponse"		X	

^aC = court; M = moyen; L = long.

1. Adoption d'une méthodologie et de procédures documentaires communes, en accord avec les règles UNISIST (UNESCO).
2. Répartition du domaine à couvrir par les centres régionaux
3. Adoption d'un thésaurus multisectoriel commun
4. Préparation des produits documentaires "Sahel", tels que:
 - Catalogue collectif des Fonds documentaires:
 - ouvrages
 - périodiques
 - Répertoires :
 - centres et services
 - chercheurs (à la charge de l'I.S.)
 - stations, etc. (à la charge de l'I.S.)
 - Bibliographie rétrospective (index) du Sahel à partir des bandes existantes
 - Bulletin bibliographique courant du Sahel, etc.

Opérations spécialisées communes:

5. Opération "Sauvetage" de la littérature non conventionnelle (avec microfichage et catalogage)
 6. Opération "Sauvetage" cartes et plans (avec microfichage éventuel et catalogue)
 7. Interrogation de bases extérieures
 8. Mise en service de banques de données spécifiques et de services d'alerte (agro-météo, protection des cultures, etc.).
- B) Au niveau des États membres du CILSS
9. Répartition du domaine à couvrir
 10. Début des activités documentaires: collecte des documents, sélection, analyse, traitement, préparation des produits, diffusion.

Opérations spécialisées:

11. Opération "Sauvetage" de la littérature non conventionnelle (5 bis)
12. Opération "Sauvetage" cartes et plans (6 bis)
13. Mise en place de services "questions et réponses", avec accès à l'information extérieure (par exemple avec emploi de mini-ordinateurs).

VIII — Indications pour le calcul des coûts élémentaires et du financement⁵

Comme il a été précisé, il n'appartenait pas à la présente mission de donner le détail des coûts des diverses opérations proposées.

Toutefois, les consultants ont cherché à rassembler quelques éléments de base, réunis dans le Tableau 3 ci-après, afin de permettre l'établissement de coûts élémentaires, lesquels, on s'en doute, sont variables d'un pays à l'autre, selon les circonstances.

8.1 — Données de base pour le calcul des coûts élémentaires

(Voir Tableau 3: Données pour l'établissement des coûts élémentaires)

Les éléments présentés concernent:

A) Le personnel pour:

1 centre national de documentation (automatisé ou non),

⁵Voir aussi: Annexe VI, Exemples d'opérations réalisables au Sahel, avec un appui extérieur.

Tableau 3. Données pour l'établissement des coûts élémentaires.

Centres ou services documentaires

Personnel

1 — Cas d'un centre national automatisé

Nota: Jusqu' alors ce type de centre a été mis en place sous forme d'un projet, de durée limitée (2-3 ans) comportant à la fois le personnel d'assistance technique et le personnel national. À la fin du projet, c'est le personnel national qui assume toutes les fonctions.

A) Personnel d'assistance technique

- 1 chef de projet (expert en information scientifique et technique)
- 1 expert en informatique documentaire (analyste-programmeur)
- n consultants (selon les besoins): lexicographe, spécialiste en reprographie, etc.

Ce personnel sera rémunéré selon les normes internationales.

B) Personnel national

- 1 directeur de centre
- 1 bibliothécaire spécialisé
- 1 informaticien analyste-programmeur
- 1 perforateur
- n documentalistes analystes-indexeurs (selon les besoins et en fonction de la quantité de documents à traiter, soit 200 documents environ/analyste/mois)
- n reprographes (selon les besoins en fonction de la quantité de documents à traiter et des appareils disponibles — soit environ 3 000 à 6 000 pages par jour, pour 1 spécialiste/1 caméra, c'est-à-dire 500 à 600 documents de 120 pages par mois)
- n personnel de service général: secrétaires, comptables, chauffeurs, manœuvres, gardiens.

Ce personnel sera rémunéré selon les normes nationales ou inter-africaines.

2 — Cas d'un centre national classique (non automatisé)

Idem — les postes liés à l'automatisation sont à supprimer.

3 — Cas d'un centre régional automatisé

Le même personnel qu'en I est à employer.

4 — Cas d'un centre régional classique (non automatisé)

Le même personnel qu'en II est à employer (le centre de documentation de l'Institut du Sahel serait de ce type, au début, à l'étape non informatisée).

5 — Cas d'un centre de documentation sectoriel, de service ou de société

- 1 responsable
- 1 à 3 bibliothécaires spécialisés et/ou documentalistes (selon les besoins)
- n secrétaires et personnel de service général.

Nota: Ce dernier type de centre, dans les cas d'une option informatisée (II) n'a pas besoin de disposer de structures informatiques. Il assurerait le traitement intellectuel (sélection des documents, analyse et indexage) et confierait le traitement mécanique au centre informatisé le plus proche, ou au Centre national de documentation.

6 — Cas d'une base de données

- 1 analyste-programmeur, responsable de la base
- 1 perforateur
- 1 à 2 agents du service général, selon le cas.

Le rôle du responsable de la base de données est d'assurer:

- la correspondance avec le centre de l'ordinateur,
- la maintenance des logiciels,
- la gestion des données (mise à jour, exploitation),
- l'interrogation directe, en conversationnel, téléinformatique etc.

Nota: La saisie des données se ferait à un centre de calculs, par location des machines:

— 1 heure de location d'ordinateur, environ 70 000 CFA/heure (tendance à baisser)

(suite à la page suivante)

(suite)

— coût moyen de traitement d'une unité documentaire incluant analyse, perforation et mise sur bande: 1 000-1 200 CFA environ.

- 7 — Cas d'une banque de données
(Varie avec les objectifs et modalités d'emploi).

Formation du personnel

Bourses de stages, à prévoir selon les besoins.

Matériels et équipements

- 1 — Locaux: existants ou à construire. Prévoir des surfaces en fonction des besoins.
2 — Mobilier: Équipement des bureaux, climatisation, etc. selon besoins.
3 — Matériel des centres:

Par centres (nationaux ou régionaux)¹:

A) Matériel de bureau et d'impression

- 2 machines à écrire bureau
- 2 machines à écrire spéciales
- 1 duplicateur à stencils
- 1 graveur à stencils électronique
- 1 offset de bureau
- 1 banc photo/offset
- 1 assembleur automatique
- 1 massicot
- 1 appareil à reliure
- 1 composeuse
- 1 machine à perforer et à rainer
- 1 préparateur électrostatique
- 1 machine à adresser.

B) Matériel de microfichage, microfilmage²

- 1 caméra de microfiches (pages)
- 1 caméra de microfiches (cartes et plans)
- n caméras de microfilmage portables (selon besoins)
- 1 appareil de développement des films
- 1 appareil de mise sous jaquettes transparentes.

C) Matériel de lecture et restitution

- n lecteurs simples de pages (selon besoins)
- n lectures de microfiches cartes et plans (selon besoins)
- 2 lectures reproducteurs de microfiches.

D) Matériel de reprographie

- 1 appareillage imprimant + développeuse de microfiches diazoïques
- 1 photocopieur sur papier ordinaire.

E) Véhicules

- 1 à 2 véhicules par centre.

- 4 — Fonctionnement

A) Matériel consommable

- fournitures de bureau
- fournitures de laboratoire de microphotographie: films, papiers, produits chimiques

B) Frais de fonctionnement

- bureaux: eau, électricité, téléphone, télex
- frais postaux
- transport: carburants, entretien, réparation des véhicules
- assurances

¹Il suffirait d'équiper 1 centre par pays.

²Appareillage coûteux. Il suffirait d'équiper 1 à 2 centres pour le Sahel.

(fin)

C) Frais d'ordinateur

- matériel divers: disques, bandes, disquettes
- utilisation et service d'ordinateur: perforation des données, occupation-temps, location de périphériques, frais d'imprimante, etc.

D) Frais de préparation des produits documentaires

- impression, copie de bandes, de microfiches, etc.

E) Frais d'entretien et renouvellement

- bâtiments
- amortissement du matériel

Nota: Selon le cas considéré, seuls seront retenus les éléments correspondants.

F) Frais de voyage et de mission

5 — Édition d'index bibliographique

Estimation CD/OMVS — 1 exemplaire d'environ 500 références revient à $\pm 3\ 000$ CFA.

- 1 centre régional (automatisé ou non),
- 1 centre de documentation sectoriel, de service ou d'entreprise,
- 1 base de données.

B) Les matériels et équipements nécessaires, selon le cas

Les éléments à utiliser pour les centres de type traditionnel (orientation I) sont aussi valables dans le cas de l'orientation II basée sur l'emploi de l'informatique.

Les éléments liés à l'ordinateur ne sont valables que dans ce dernier cas.

Notons qu'un centre pourrait fonctionner dans le cadre de l'une ou l'autre orientation en n'ayant à sa disposition qu'une partie seulement des moyens prévus, s'il peut obtenir par ailleurs l'utilisation des moyens complémentaires (par exemple le cas du traitement informatique des données du centre CFM de Niamey, effectué sous contrat par le centre de documentation d'Alger).

8.2 — Possibilités de financement

Une fois les décisions prises concernant les diverses actions à entreprendre, le coût de chacune d'elles pourra être établi, ainsi que le coût des services communs (centre de documentation de l'Institut du Sahel; fonctionnement de la base de données commune; diverses actions techniques régionales, etc.).

Il semble que le financement pourrait être recherché et obtenu auprès de trois types de sources financières:

A) À la charge des pays membres:

- les bâtiments et installations à vocation nationale;
- les personnels, matériels et le fonctionnement pour les activités documentaires courantes, au niveau national — à l'exception de celles prises en charge, même temporairement, au titre d'une opération, sous forme d'assistance technique extérieure;
- la formation des personnels, agents, et utilisateurs nationaux.

B) À la charge du CILSS, ou d'organismes régionaux:

- les bâtiments et installations à vocation régionale;
- les personnels, matériels et le fonctionnement, pour toutes activités documentaires intéressant l'ensemble des États membres, ou bien régionales à l'exception de celles prises en charge par d'autres sources de financement;
- la formation des personnels et agents utilisés pour ces activités;
- les réunions et colloques, les déplacements et voyages indispensables à une bonne marche du réseau documentaire du Sahel.

C) Par des interventions financières extérieures:
sous forme d'assistance technique bilatérale, ou multilatérale, ou internationale.

Ce pourrait être le cas pour les diverses opérations d'appui en personnel et financement, les consultants, les bourses d'études, les mini-projets, indiqués comme tels au tableau II — actions proposées.

Dans chaque cas, un accord contractuel serait, bien entendu, à établir entre les donateurs et les destinataires pour une bonne exécution de l'opération.

IX — Conclusions

Les consultants estiment que, dans les conditions présentes, la mise en place et le fonctionnement d'un réseau documentaire du Sahel sont faisables. En effet, il existe dans cette région d'Afrique un substrat et un capital documentaire prêts à être utilisés, tant dans le domaine traditionnel que dans celui des ressources en informatique.

De plus, les méthodes et les procédures techniques sont connues et expérimentées. En particulier des centres documentaires renommés, utilisant l'informatique, fonctionnent déjà dans l'aire géographique considérée. Ils constituent une pépinière de formation pratique du personnel, fréquemment sollicitée, en complément des écoles existantes.

Enfin, l'intérêt de la communauté internationale et son désir d'apporter une aide au financement de telles activités, se sont manifestés à diverses reprises.

Quelle que soit l'option retenue, son impact sur l'accès et la diffusion de l'information documentaire scientifique et technique sera marquant pour le Sahel. Bien que plus exigeante à mettre en œuvre, reconnaissons-le, la voie informatique influerait plus vigoureusement, à moyen et long terme, que celle traditionnelle, sur le progrès technologique au Sahel. La possibilité d'obtenir l'apport des bases extérieures, tout comme celle d'installer dans les États membres des services de "question et réponse" — par exemple à l'aide de mini-ordinateurs —, valoriseraient considérablement le bénéfice que les utilisateurs pourront tirer d'un tel Réseau.

Bien sûr, il faut s'attendre à ce que la réalisation des actions proposées soit échelonnée dans le temps, certaines pouvant devenir opérantes à court terme, telles l'organisation des services documentaires nationaux, la formation du personnel, les premiers produits documentaires et l'exploitation plus complète des centres existants; d'autres, à une échéance un peu moins immédiate (de 3 à 6 années après la mise en place du réseau), telles: banques de données, service d'alerte, etc.

Les décisions prises revêtiront une importance très grande pour l'avenir, car elles se situent au moment où se développe rapidement dans le monde un secteur de "production de l'information". Des fichiers comprenant des centaines de milliers de références deviennent accessibles directement par des services utilisant les réseaux de télécommunication mondiaux, tels TYMNET pour LOCKHEED, ou EURONET pour ESA, etc., via satellite ou lignes téléphoniques. Les perspectives de "conversation" par terminal avec ces sources d'information sont

peu éloignées et prometteuses. Pour que les utilisateurs du Sahel, aussi divers soient-ils, puissent un jour prochain en obtenir le bénéfice, il est souhaitable que l'emploi de ces ressources soit prévu dans les programmes en cours d'élaboration.

Mais il convient de retenir que le Réseau documentaire du Sahel nécessite, en premier, l'établissement de politiques nationales en matière de documentation scientifique et technique et la mise en place de centres de documentation nationaux.

Il est clair que le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel peut apporter en la matière un appui déterminant.

Annexe I — Calendrier de la mission

Nota : Les consultants ont travaillé conjointement d'abord au Sénégal, du 22 au 28 avril 1977, puis durant toute la période du 8 au 28 juin 1977.

Première partie

- 5–6 mars et 24–28 mars. Londres et Paris (Royaume-Uni et France)
préparation de la Mission avec les responsables concernés du CRDI
- 6–15 avril — Ouagadougou (Haute-Volta)
premiers entretiens avec le Secrétariat exécutif du CILSS
visites de centres documentaires et de services divers à Ouagadougou
- 16–21 avril — Bamako (Mali)
visites de centres documentaires et de services divers à Bamako
- 22–28 avril — Dakar (Sénégal)
entretiens au Bureau régional du CRDI à Dakar
premiers échanges d'idées entre les consultants
visites de centres documentaires et de services divers à Dakar
visite du CD/OMVS à Saint-Louis
- 29 avril — 1^{er} mai — Rome (Italie)
entretiens à la FAO : Systèmes AGRIS et CARIS; Centre de documentation FAO

Deuxième partie

- 24–30 mai — Bamako (Mali)
visite complémentaire de centres et services divers à Bamako et Katibougou
- 1–8 juin — Paris (France)
visites et entretiens divers à Paris — Entretiens à l'UNESCO
- 31 mai–2 juin — Ouagadougou (Haute-Volta)
entretiens au Secrétariat du CILSS
visites de divers centres et services à Ouagadougou
- 4–12 juin — N'Djamena (Tchad)
visites de centres et services divers à N'Djamena
- 14–16 juin — Niamey (Niger)
visites de centres et services divers à Niamey
visite du CD/CFN — Niamey
- 17–18 juin — Ouagadougou (Haute-Volta)
réunion d'ensemble au Secrétariat exécutif du CILSS
- 20–22 juin — Nouakchott (Mauritanie)
visites de centres et services divers à Nouakchott
entretiens avec le directeur de l'Institut du Sahel
- 23 juin — Dakar (Sénégal)
synthèse des premiers résultats — CRDI Dakar.
- 24–25 juin — Banjul (Gambie)
visites de centres et services divers à Banjul.
- 26–28 juin — Dakar (Sénégal)
échanges d'idées et préparation du rapport des consultants.
- 29–30 juin — Monrovia (Liberia)
visite du centre de documentation de l'ADRAO.
- 1–5 juillet — Ouagadougou (Haute-Volta)
entretiens avec le directeur de l'Institut du Sahel et avec le Secrétariat exécutif du CILSS, à Ouagadougou;
préparation des conclusions de la mission.

- 6-11 juillet — Paris (France)
 entretiens complémentaires, avec divers spécialistes.
 arrangements pour la rédaction finale du rapport.
- 12 juillet — Genève (Suisse)
 visite à l'Institut panafricain pour le développement.

Annexe II — Organismes visités et personnes rencontrées

A. Dans les pays membres du CILSS

- Par ordre alphabétique des pays.
- Dans chaque pays, par ordre chronologique des visites.

Gambie, Banjul — 24-25 juin 1977.

- 1/ Collège Yundum
 - M^{me} Zeinabou Fall — Ministry of Agriculture.
 - M. D. A. Nicholas, Principal.
 - M. M. Fatty, Deputy Principal.
- 2/ Comité ministériel sénégal-gambien (OMVG)
 - M. Ibra Deguène Ka, Secrétaire exécutif.
- 3/ National Library.
 - M^{me} Sally N'Diaye, Librarian.
- 4/ Ministry of Agriculture
 - M. M'Bodge, Deputy Director.
 - M. Wally N'Dow, Director, Veterinary Dept., correspondant du CILSS.

Haute-Volta, Ouagadougou — 8-15 avril 1977

31 mai-2 juin 1977

17-18 juin 1977

1-5 juillet 1977

- 1/ Secrétariat exécutif CILSS.
 - M. Aly Cissé, Secrétaire exécutif.
 - M. Idrissa Yaya, directeur de la Division des projets et programmes.
 - M^{me} James Grey-Johnson, directeur de la Division de la documentation et de l'information.
 - M. Ousmane Silla, conseiller recherche et formation, représentant du CRDI auprès du CILSS.
 - M. Ambroise Ouedraogo, chef de la Division information.
 - M^{me} M. Buchet Frimigacci, documentaliste.
 - M. Signaoga Zagré, indexeur-analyste.
 - M. I. Konate, coordonnateur; FAO/CILSS.
 - M. Dalebroux, exp. pâturages, cultures fourragères/FAO.
 - M. Bruno Julien, exp. agroéconomiste/FAO.
 - M. Antoine Nizet, exp. agronomie/FAO.
 - M. Rudolph Reichelt, exp. hydrogéologue/FAO.
 - M. J. D. Stebler, exp. forestier/FAO.
- 2/ CRDI. M. Marcel Mercier, administrateur de programme.
- 3/ Communauté Économique pour l'Afrique de l'Ouest — CEAO
 - M. Ouattara, chef du Service documentation
 - M. Nikiema, attaché de presse
 - M. Diop Cheikh, chef du Bureau des pêches
- 4/ Comité africain inter-États d'Études hydrauliques — CIEH
 - M. Mgagara, secrétaire général
 - M^{me} Mildred Balima, directrice du centre de documentation
 - M. Krissiamba Larba Ali, documentaliste
- 5/ École inter-États d'ingénieurs de l'équipement rural — EIER.

- M^{me} Deronzier, chef du Service de documentation
- 6/ Université de Haute-Volta/Bibliothèque
M. Zoromé, conservateur
 - 7/ ORSTOM
M. Pouyaid, Directeur ORSTOM/Haute-Volta
 - 8/ Autorité du Liptako Gourma
M. Kaboré, chef du centre de documentation
M. Michel Sinari, agro-économiste
 - 9/ Commission Économique de la viande et du bétail — CEVB/CEAO
M. Tall, secrétaire exécutif de la Commission
M^{me} Poda, documentaliste
M. Garcia, expert en traitement de la viande
M^{me} Lucas, chef de Section transport
 - 10/ Institut national de la statistique et démographie
M. Cyrille Goungoungou
M. Xavier Nikiema, documentaliste
 - 11/ Archives nationales
M. Didier Ouedraogo, directeur des Archives
 - 12/ PNUD
M. Jens Hoegel, représentant résident du PNUD
M. Guy Henrard, représentant de la FAO
 - 13/ Ministère du Développement rural
M. Charles Tiao, correspondant du CILSS
 - 14/ Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur — CAMES
M. J. Ki-Zerbo, secrétaire général
M^{me} Savadogo, documentaliste
 - 15/ Central voltaïque de recherches scientifiques — CVRS
M. Marcel Poussi, directeur de CVRS
 - 16/ Centre national de traitement informatique — CINATRIN
M. Compaoré, analyste de système, directeur technique
M. Bamogho, ingénieur de système
 - 17/ Association nationale des bibliothécaires, archivistes et documentalistes voltaïques
Tous les membres réunis en assemblée générale.
 - 18/ École inter-États du génie civil-habitat
M. Frento, directeur
 - 19/ Institut du Sahel (CILSS)
M. Omar Ba, directeur de l'Institut du Sahel

Mali, Bamako — 16-21 avril 1977
24-31 mai 1977

- 1/ Institut d'Économie Rurale — I.E.R.
M. N'Golo Traoré, directeur général I.E.R.
M. Mamadou Fatogoma Traoré, directeur adjoint I.E.R., directeur recherche agronomique
M.R. Munier, conseiller technique I.E.R.
M. A.B. Doumbia, directeur, Division documentation et information
M. Diakité, adjoint
M. Samaké, assistant
M. Ba, chef du Bureau d'études techniques
M. J.J. Pasquereau, conseiller technique à la R.A.
- 2/ FAO
M. Cappini, représentant F.A.O.
- 3/ Laboratoire de l'Énergie solaire
M. Ibrahim Touré, directeur
M. A. Sidibé, ingénieur
M. Dicko, ingénieur
M. Keita, documentaliste

- 4/ Direction du génie rural — G.R.
M. Batili, directeur adjoint G.R.
M. Gadelle, conseiller technique
M. Cheikh Dotona Diarra, archiviste
 - 5/ Bibliothèque nationale du Mali
M. Dramé, directeur
 - 6/ Ministère du Développement rural
M. Moriba Sissoko, directeur de cabinet du ministre du Développement rural
M. Ouédji Diallo, conseiller technique, correspondant du CILSS
 - 7/ Direction générale de l'hydraulique et de l'énergie
M. A. Dembélé, directeur général de l'hydraulique et de l'énergie
M. S. Traoré, chef de la Division hydrogéologie
M. Abdoulay Djiré, chef du Service documentation, responsable antenne OMVS
 - 8/ Compagnie malienne pour le développement des textiles — CMDT
M. Koné, directeur, Service de formation
M. Bagayoko, directeur adjoint
M. Kouyaté, administrateur Service de formation
 - 9/ Archives nationales du Mali
M. Moussa Niakaté, conservateur
 - 10/ Unité d'évaluation des projets et programmes de développement
M. Delacroix, chef de l'unité d'évaluation
M^{me} Sy, économiste
 - 11/ Direction générale des eaux et forêts
M. Jandjigui Keita, directeur général
M. Amadou Koné, directeur général adjoint.
 - 12/ Centre national de recherches fruitières, CNRF
M. Modibo Diakité, directeur
 - 13/ Direction de l'élevage
M. Issabré, directeur général adjoint
 - 14/ Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières I.R.A.T./Mali.
M. Hamidou Doumbia, directeur
M. Thibout, conseiller technique
 - 15/ Institut polytechnique rural — Katibougou
M. le Directeur général
M. le Directeur général adjoint
M. le Chef du Service documentation
MM. les Directeurs des Sections.
 - 16/ Direction nationale de la formation agricole et animation rurale — D.N.F.A.R.
M. I. Traoré, chef de la Division animation rurale
 - 17/ Banque centrale du Mali — Division informatique
Directeur du Service de l'informatique
- Nota:* Une visite à l'Office du Niger, Ségou, a été faite à la demande de la mission, par M. A. B. Doumbia, directeur de la Division de documentation et information de l'I.E.R.

Mauritanie, Nouakchott — 20-22 juin 1977

- 1/ Archives nationales de Mauritanie
M. Mohamed ould Gaouad, directeur des Archives nationales
- 2/ Ministère du développement rural
M. Bennahi ould Ahmed Taleb, secrétaire général du ministère du Développement rural
- 3/ Institut du Sahel (CILSS)
M. Omar Ba, directeur de l'Institut du Sahel
- 4/ Ministère du Plan
M. Michel Mohamadou, chef du Service de financement et d'aide extérieure du Plan
M. Adama Niang, bibliothécaire
M. Kraft, conseiller du ministre du Plan

- M. Assane Diop, chef du Service de recherche et documentation
- 5/ Direction de l'agriculture
 - M. Bokoum, directeur de l'Agriculture.
- 6/ Ministère de l'Intérieur, centre de calcul informatique
 - M. Ali Ba, directeur du Centre de calcul informatique
- 7/ École nationale d'administration — ENA
 - M. Lemrabott ould Aouffa, directeur adjoint de l'ENA
 - M. Yarba Fall, aide-bibliothécaire
- 8/ Ambassade de France — Centre culturel Saint-Exupéry
 - M^{me} Seck, bibliothécaire
- 9/ Ministère des Ressources hydrauliques
 - M. Bati ould Cheikh Benali, conseiller technique du Ministre.

Niger, Niamey — 14-16 juin 1977

- 1/ Commission du Fleuve Niger — CFN — Centre de documentation
 - M. Issa Insa, directeur du centre de documentation CD/CFN
 - M. Ebolo, documentaliste-indexeur
 - M. Akpaki, documentaliste-indexeur
 - M. Samuel Omikorédé, documentaliste-indexeur
 - M. Askofaré Mohamadou, analyste-indexeur
- 2/ ORSTOM
 - M. Hoepffner, directeur Orstom/Niger
- 3/ Ministère du Plan — Centre de traitement informatique
 - M. Michel Souley Mounkaila, directeur du centre
- 4/ Institut nigérien de recherche et animation pédagogique — INDRAP
 - M. Saadou Galaguina, directeur de l'INDRAP
- 5/ Ministère du Développement rural
 - M. Moussa Saley, directeur général Agriculture, correspondant CILSS
 - M. Arquna Abdou, chef du Personnel du MDR.
- 6/ AGRHYMET. Agro-Météorologie-Hydrologie
 - M. Zillhardt, directeur d'AGRHYMET
- 7/ Institut géographique national — I.G.N.
 - M. Langlois, directeur IGN/Niger
- 8/ Institut national de recherche agronomique du Niger — INRAN
 - M. Zakari Garba, directrice de l'INRAN
 - M^{me} Aliou, aide-documentaliste, centre de documentation de l'INRAN
- 9/ Laboratoire d'énergie solaire
 - M. Abdoussalam Ba, ingénieur.
- 10/ Ministère du Plan, centre de documentation
 - M. Ellias Amghar, bibliothécaire
- 11/ Archives nationales du Niger.
 - M. Saade, conservateur des Archives

Sénégal, Dakar — 22-28 avril 1977

- 1/ C.R.D.I./Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale
 - M. Stanislas Adotevi, directeur régional
 - M. John Laidlaw, directeur adjoint
 - M. Robert Leblond, administrateur de programme, Bureau régional, Nairobi, Kenya.
- 2/ Ministère du Développement industriel, Direction de l'industrie
 - M. Bah, directeur.
- 3/ Institut sénégalais de la recherche agronomique — ISRA
 - M. Louis Sauger, directeur général de l'ISRA
- 4/ École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar — EBAD
 - M. Amadou Bousso, directeur de l'EBAD
 - M. Henri Sène, directeur des études
 - M. Camara, responsable de la Section documentation

- M. Nzeza, directeur AUPELF — Association des universités partiellement ou entièrement de langue française — Institut des hautes études scientifiques.
- 5/ Direction des eaux et forêts
M. Sène, directeur général des Eaux et Forêts
- 6/ Centre national de la documentation scientifique et technique — D.G.R.S.T.
M. Omar Diop, directeur du CNDST
M. R. Gimillio, conseiller, chef de projet UNESCO
- 7/ Délégation générale de la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.)
M. Djibril Sène, délégué général
M. Gillet, chef de la Division de la planification sciences et techniques
- 8/ Saint-Louis — Organisation pour la mise en valeur de la vallée du Sénégal O.M.V.S.
— Centre de documentation
M. Djiby Sall, directeur CD/OMVS
M. Kia Cheikh, analyste-indexeur
M. Yahya Sow — analyste-indexeur correspondant informatique
M. Alassane Touré, analyste-indexeur
- 9/ FAO
M. R. S'Kaf, Protection des plantes, Bureau régional pour l'Afrique — Dakar.

Tchad — N'Djamena — 5-12 juin 1977

- 1/ Ministère du Développement agricole et pastoral
M. Mahamat Touadé, secrétaire général, correspondant du CILSS
M. Abd El Karim Nadjo, directeur, Génie rural
- 2/ ORSTOM
M. Hervieu, directeur ORSTOM/Tchad
- 3/ Institut national tchadien des sciences humaines. — I.N.T.S.H.
M. Feckoua, directeur
- 4/ Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.
M. Chenault, directeur IEMVT-FARCHA
- 5/ Institut de recherche pour le coton et les textiles exotiques — I.R.C.T.
M. Fournier, généticien
- 6/ Direction du Plan
M. Joël Dine, conseiller en économie rurale auprès du directeur du Plan
- 7/ Commission du bassin du Lac Tchad C.B.L.T.
M. Ernest Kamdoum, chef de la Division administrative et économique, secrétariat exécutif
- 8/ Office national de développement rural — O.N.D.R.
M. Wordougou, directeur O.N.D.R.
- 9/ Centre d'études et formation pour le développement — C.E.F.O.D.
Père Lang, directeur du C.E.F.O.D.

B. En dehors des pays membres du CILSS

Angleterre — G.B./UK — Londres — 5-6 mars 1977

M. John Woolston, Directeur, Sciences de l'information — Centre de recherches pour le développement international — C.R.D.I. — OTTAWA (Canada).

France — Paris — 24-28 mars 1977

2- 4 mai 1977

1- 8 juin 1977

5-11 juillet 1977

- 1/ C.R.D.I. — Bureau de Paris
M. Raymond Aubrac, directeur du bureau de Paris du C.R.D.I.
M. Dorozynski, chef du Service information
M. Louis Berlinguet, premier vice-président, C.R.D.I., Ottawa
M. Paul-Marc Henry, conseiller pour les questions du Sahel
- 2/ Ministère de la Coopération — Service des affaires culturelles scientifiques et techniques.
M. Cousin, chargé de la formation.

- 3/ Organisation de coopération et de développement économique — O.C.D.E. Club du Sahel
M^{me} De Lattre, secrétaire général
- 4/ Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — G.E.R.D.A.T.
M. J. Alliot, administrateur G.E.R.D.A.T.
M. R. Lagièrre, directeur Service d'information et documentation — GERDAT.
M. J. M. Hubert, chargé d'études Projet TITUS — G.E.R.D.A.T.
- 5/ Institut de recherche pour les fruits et agrumes — I.R.F.A.
M. Philippe Ariès, directeur Service du centre d'information et documentation I.R.F.A.
M^{me} Hartmann, bibliothécaire, I.R.F.A.
M. Serge Veretenicoff, chargé du Thésaurus du G.E.R.D.A.T.—I.R.F.A.
- 6/ Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux I.E.M.V.T. — Maisons-Alfort.
M. Tacher, directeur général, I.E.M.V.T.
M. Chadelas, directeur du Service de documentation de l'I.E.M.V.T.
M. Réchaussat, chef du centre de documentation I.E.M.V.T.
- 7/ Institut de recherche pour les huiles et oléagineux — I.R.H.O.
M^{me} Simone Argould, Directeur du Service de Documentation — I.R.H.O.
- 8/ Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières, I.R.A.T.
M. Marc Borget, directeur du Service de documentation — I.R.A.T.
- 9/ Société d'étude pour le développement agricole. S.E.D.A.G.R.I.
M. J. M. Favier, secrétaire général — S.E.D.A.G.R.I.
M. Chabert, adjoint au secrétaire général.
- 10/ Bureau national pour l'information scientifique et technique — B.N.I.S.T.
M^{me} M. F. Morin, chargé de mission — B.N.I.S.T.
- 11/ UNESCO
M. Nantier, Division des systèmes documentaires
M. Roberts, chef de la Section éducation, programme de l'Afrique.

Italie — Rome — 29 avril-1^{er} mai 1977

FAO

M. N. St-Dumitrescu, directeur, Division de l'information — FAO.

M. Harry East, directeur centre de coordination — A.G.R.I.S.

M. Roger Gnany, chef du centre de documentation — FAO.

M. Wolf Breitling, étude des systèmes — FAO.

Liberia — Monrovia — 29-30 juin 1977

Association pour le développement de la riziculture dans l'Afrique de l'Ouest. — A.D.R.A.O.

M. de Boërs, FAO, directeur adjoint, ADRAO

M. Bokary Guindo, directeur, centre de documentation — ADRAO

M^{me} Kafiri, assistante

M. Edouard Neblett, photographe.

Suisse — Genève — 12 juillet 1977

Institut panafricain pour le développement — I.P.D.

M. Fernand Vincent, directeur général — I.P.D.

Annexe III — Liste des principales sources et bases extérieures au Sahel

La liste est divisée en trois rubriques:

1 - Sources d'information et bases traitant du Sahel

2 - Sources et bases incluant des informations concernant le Sahel

3 - Grandes bases accessibles par réseaux de télécommunications

Nota: Sont considérés comme:

“Sources”: les services producteurs d’information;

“Bases”: les services qui collectent et traitent les informations. Certains de ces services ayant les deux fonctions, il a été jugé acceptable de les mentionner dans une même rubrique.

Cette liste, non exhaustive, ne prétend pas inclure la totalité des sources et bases pouvant offrir des informations en relation avec les aspects sahéliens.

Remarques

Selon l’étude d’ASLIB/EUSDIC (Source citée) 1976:

a) les coûts d’utilisation des fichiers varient suivant le réseau utilisé

On peut distinguer:

- les coûts d’accès au fichier et les redevances, par heure;
- les coûts de location annuelle du terminal;
- les coûts de télécommunications;
- les charges d’imprimantes.

Pour l’Europe, ces coûts seraient (1976):

- i* – Coûts d’accès : varient de
- \$63,33/heure – Lockheed
 - \$49,88/heure – ESA
 - \$82,22/heure – SDC

et en fonction de la base interrogée.

Il s’y ajoute des coûts éventuels d’utilisation du concentrateur.

- ii* – Coûts de terminal – en moyenne
\$1 480/an

iii – Coûts d’utilisation des lignes téléphoniques. Dépendent du point d’entrée. (Dans le cas d’utilisation d’ESA depuis le Sahel, un point d’entrée pourrait être Frascati (Italie). Il est difficile de dire dès maintenant quelles seront les possibilités et les coûts d’utilisation de la base de communications spaciales de Ouagadougou. Les autres capitales seraient alors justiciables d’une liaison télex avec cette station.)

iiii – Coûts d’impression: varient de US \$3,00 (ESA) à US \$8,50 pour une recherche aboutissant, sur 1 heure, à 50 données.

b) Les coûts d’utilisation de systèmes “on line” devraient baisser d’une façon substantielle dans les années à venir du fait de la capacité plus grande des ordinateurs, de la plus grande rapidité de traitement et d’utilisation des systèmes permettant des réponses plus rapides, ainsi que de l’accroissement du nombre total de recherches.

Le prix d’impression est seul susceptible de peu de changement.

Annexe IV — Projet de questionnaire pour l’inventaire des services documentaires du Sahel

1. Nom de l’organisme:

2. Adresse complète:

État:

3. Institution de rattachement;

But:

4. Personnel:

Nombre:

Directeur

Bibliothécaires

Documentalistes

Assistants

Autres

Total

5. De quels locaux dispose votre service de documentation?
- Sont-ils: permanents temporaires
- (...) Bureau
- (...) Bibliothèque
- (...) Archives
- (...) Divers
- Sont-ils? suffisants insuffisants

6. De quel équipement ou matériel disposez-vous?
(étagères, fichiers, mobilier, copieurs, etc.)

<i>Désignation</i>	<i>État:</i>	<i>Bon</i>	<i>Mauvais</i>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Quelle est la composition de votre fonds documentaire?

- Nombre d'ouvrages (livres)
- Nombre de titres de périodiques:
 - a) collections anciennes
 - b) nombre d'abonnements en cours

“Littérature non conventionnelle” = rapports, études, projets, thèses, notes de conférences, etc. non publiés dans le commerce

- Cartes
- Autres (microfiches, microfilms, etc.)

Total général

8. Classement
Quel plan de classement utilisez-vous?
(si possible joindre copie)

Avez-vous des fichiers?	Nombre approximatif de fiches
a) auteurs <input type="checkbox"/>
b) matières <input type="checkbox"/>
c) géographique <input type="checkbox"/>
d) autres <input type="checkbox"/>

Tenez-vous des registres?

- a) registre d'entrées des ouvrages
- b) inventaire des périodiques
- c) autres

9. Indexation

Indexez-vous les documents?

oui non

Si, oui, par quel procédé?

Disposez-vous d'un vocabulaire ou thésaurus?

10. Quels services fournissez-vous aux utilisateurs?

oui non

- a) circulation des périodiques
- b) circulation des ouvrages
- c) exposition des documents
- d) prêt des documents
- e) salle de lecture
- f) copie de documents
- g) service d'alerte (ex. copie de sommaires)
- h) "profils" personnels par résumés ou bibliographies
- i) autres, ex. prêts de microfiches

Ces services sont-ils? gratuits payants

Ces services sont-ils sur une base d'échanges?

Existe-t-il un procédé de sélection?

Si oui, lequel?

11. Quels sont les utilisateurs de votre service?

oui non

- responsables au niveau de la décision
- chercheurs
- techniciens
- utilisateurs extérieurs
- nombre approximatif d'utilisateurs par an

12. Échangez-vous des informations ou des documents avec d'autres services? Lesquels?

13. Faites-vous des publications? Lesquelles?

.....

14. Comment vous procurez-vous vos documents?

- achats
- dons
- échanges

15. Autres commentaires, suggestions

Date

Signature et nom du responsable:

.....
.....

À retourner à: M

Correspondant du CILSS

Adresse:

Annexe V — Description du Réseau documentaire Sahel

Nous étudions trois cas:

I—Réseau basé sur un traitement traditionnel des données — (orientation I)

II—Réseau basé sur un traitement informatisé des données — (orientation II)

III—Liaison avec les bases extérieures

I—Réseau basé sur un traitement traditionnel des données — (Orientation I)

1. Organisation du Réseau (fig. 2)

Dans son ensemble, un tel réseau se constitue, grâce à une coopération contractuelle entre des centres documentaires, ici des centres “nationaux” et d’autres “régionaux”. L’articulation du réseau se situera donc à deux niveaux, national et régional, et une coordination des activités, aussi légère soit-elle, deviendra indispensable.

Dans le détail, examinons ce qui se passe à chacun de ces niveaux.

A) Niveau national (fig. 3)

Nous distinguerons:

- des centres de documentation sectoriels (ou services documentaires sectoriels)
- un centre de documentation national
- une organisation de la diffusion de l’information documentaire.

i—Dans les grands secteurs concernés (Agriculture et Développement rural, Industrie, Commerce, Enseignement, Plan, Transport, etc.) existe en général un service documentaire, ou un centre, chargé de l’information dudit secteur. Ce sont ces centres sectoriels¹, légèrement renforcés, qui participeraient aux activités documentaires nationales pour la partie du domaine scientifique et technique qui leur revient. Chacun d’eux opèrerait comme suit:

Il serait essentiellement chargé de réunir toute la documentation concernant son domaine (ouvrages, publications, documents “non conventionnels”...) et de sélectionner celle ayant un intérêt scientifique et technique, afin de ne laisser échapper aucune information pertinente. Il procéderait, selon ses moyens, aux opérations d’analyse, d’indexation et de catalogage (description bibliographique) requises. Il préparerait les produits documentaires propres à son service et les diffuserait. Mais surtout, il transférerait à l’échelon central du réseau les informations qu’il aurait sélectionnées.

¹Le terme “centre sectoriel” est pris dans un sens large. Il peut s’agir d’un service documentaire limité à une ou deux personnes. Dans ce cas les activités documentaires seraient d’abord réduites en fonction des possibilités, puis développées progressivement. La collecte des documents du domaine est, ici, une activité prioritaire.

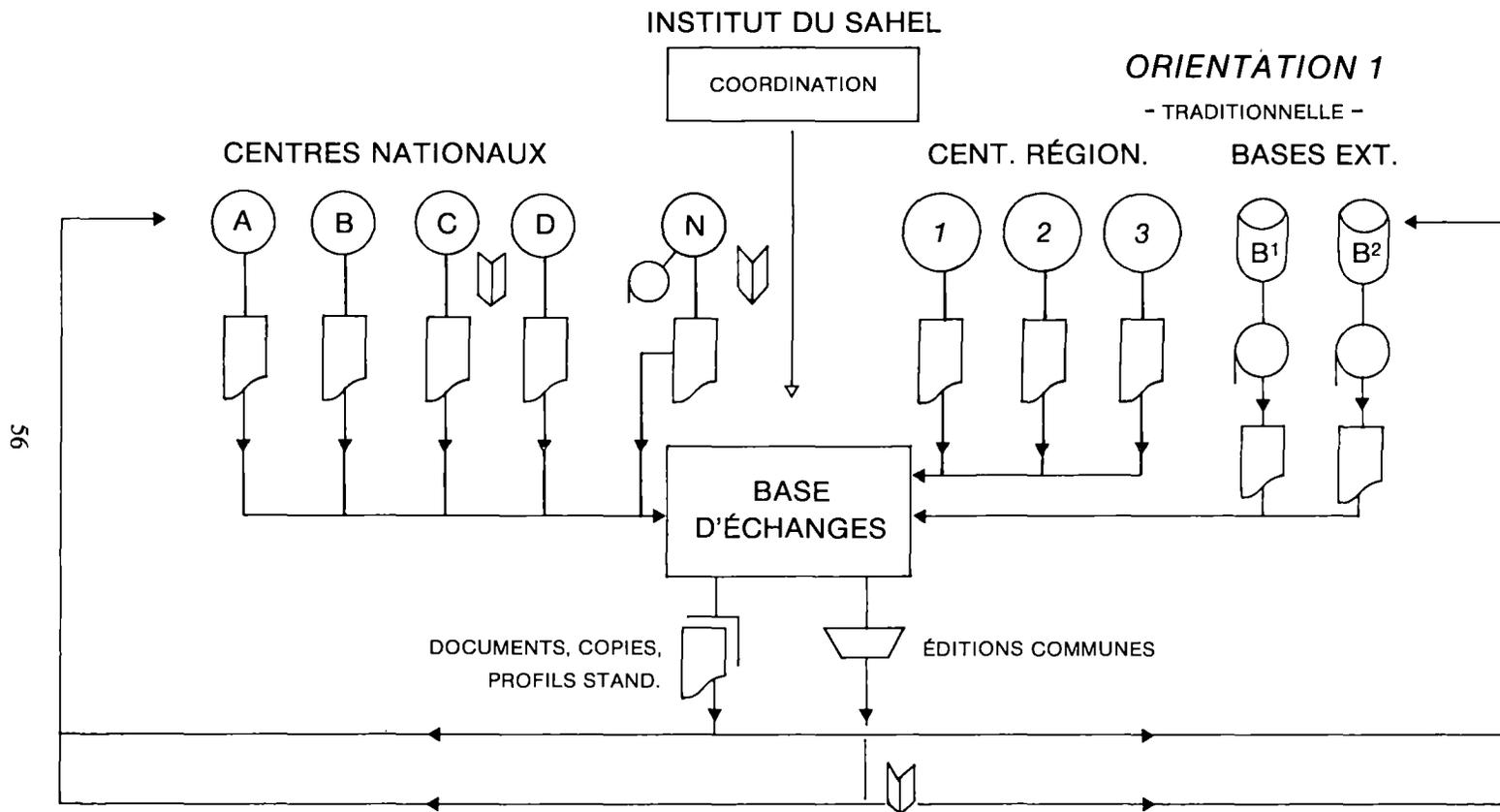
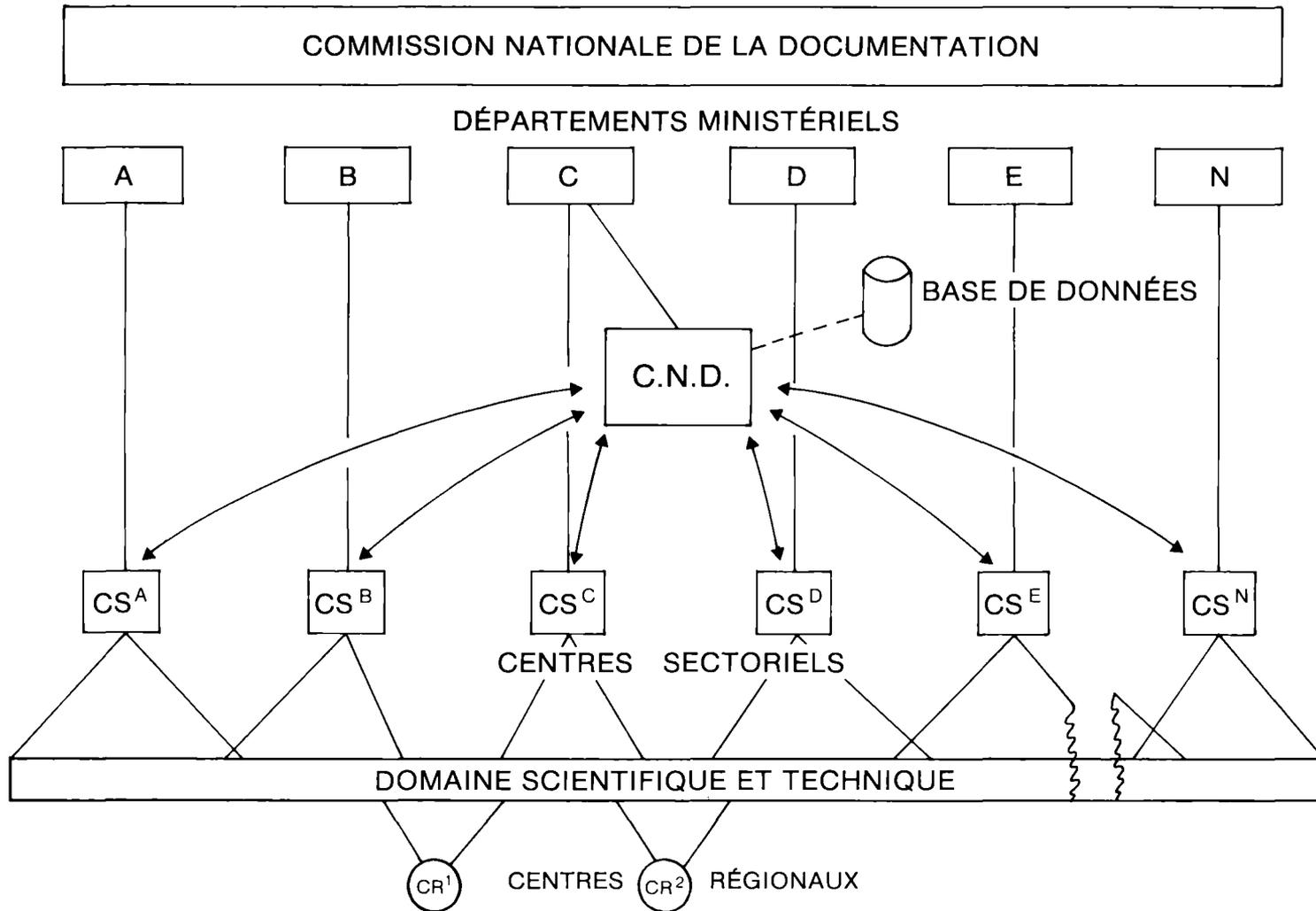


Fig. 2. Réseau documentaire Sahel — Orientation I.



57

Fig. 3. Réseau national — organigramme.

ii–Au niveau de l'État, un centre de documentation assumerait la responsabilité centrale, coordonnant les activités documentaires dans le cadre de règles communes et assurant toutes les opérations de traitement justifiées, ainsi que la préparation des produits documentaires communs (publications, bibliographies signalétiques ou analytiques, etc.). Dans le cas où un tel centre national n'existerait pas encore, sa création devrait se faire, à moins que l'un des centres sectoriels ne reçoive le mandat et les moyens nécessaires pour assurer cette fonction.

iii–Une organisation de la diffusion de l'information documentaire serait prévue afin que celle-ci parvienne aux utilisateurs éloignés des sources de la capitale et qui ne l'obtiennent pour ainsi dire pas actuellement, parce qu'ils résident dans une station, dans une ville à l'intérieur du pays ou travaillent sur un projet de développement distant, etc.

Une telle organisation peut s'envisager de diverses manières:

- a) soit que, pour chaque grand secteur, le centre documentaire sectoriel ait la charge de diffuser auprès de ses utilisateurs les produits documentaires qu'ils désirent: bulletins signalétiques, profils D.S.I., copies, etc.
- b) soit qu'une véritable chaîne de diffusion se voit confier la circulation des produits documentaires afin d'atteindre l'ensemble des utilisateurs. Elle pourrait dépendre du Centre de documentation national, ou bien d'une bibliothèque scientifique et technique centrale, voire d'un service rattaché au département ministériel jugé le plus indiqué, par exemple PLAN, Intérieur, Développement rural . . .

L'important est d'assurer le transfert de l'information jusqu'aux utilisateurs isolés.

Avec ces trois échelons: centres sectoriels, centre national de documentation, diffusion de l'information, chaque pays du Sahel disposerait des éléments d'un réseau documentaire pour les sciences et techniques.

Pour un État qui en déciderait ainsi, les choses pourraient s'arrêter là. Son propre réseau national serait prêt à fonctionner; il lui manquerait cependant d'être en communication avec l'extérieur et notamment avec les autres États membres et les centres régionaux.

B) Niveau régional

Des centres dits régionaux, localisés au Sahel, procèdent déjà à des opérations documentaires dans leur domaine spécifique: CIEH (hydrologie), AGRHYMET (agrométéorologie), CBEV (production animale), divers centres ORSTOM, GERDAT, etc.

Tous ces centres régionaux seraient invités à coopérer au Réseau, parfois après un renforcement de leurs moyens documentaires, et à lui fournir toutes informations touchant leur domaine.

De même, les centres documentaires du CILSS localisés près le Secrétariat exécutif et l'Institut du Sahel (non encore implanté) assisteraient le Réseau dans le cadre de leur compétence.

En outre, un Service d'échanges (base d'échanges) serait prévu dans ce cas en vue de faciliter les échanges d'information entre services et centres documentaires du réseau, sous l'autorité du coordonnateur technique.

C) Coordination

La coordination serait assurée dans le domaine technique, au niveau du CILSS (Institut du Sahel) par l'intermédiaire de:

- une commission de coordination composée des responsables des centres de documentation nationaux et des centres régionaux indiqués plus haut. Elle se réunirait au moins une fois par an et prendrait ses décisions à la majorité statutaire.
- le directeur de l'Institut du Sahel, ou son représentant;
- un secrétaire permanent, coordonnateur technique, disposant d'un secrétariat limité, et rattaché à l'Institut du Sahel, membre de droit de la Commission.

Le rôle de la Commission serait de prendre les décisions majeures et d'assurer le contrôle de la bonne marche du Réseau, assistée en cela par le Secrétaire permanent.

Elle s'attacherait en particulier à:

- la définition du domaine couvert par le Réseau, qui serait en accord avec les indications du chapitre (4.2);
- la répartition des tâches, notamment pour la couverture du domaine, entre centres régionaux et nationaux; le contrôle des opérations;
- l'établissement des règles communes et l'emploi d'outils documentaires communs (lexiques, descriptions bibliographiques, formats d'entrée, etc.) et leur contrôle. Les règles adoptées devraient être en accord avec les règles UNISIST (UNESCO) et les normes ISO. Il est recommandé qu'elles suivent au plus près les règles et procédures employées par les centres documentaires opérationnels au Sahel (CD/OMVS - CNDST/Sénégal - CDCFN);
- la liaison avec les sources extérieures et l'utilisation contractuelle des bases accessibles.

2. Méthodologie (fig. 4)

A) Couverture du domaine

Le domaine à couvrir serait réparti à l'échelon national entre les centres sectoriels, et en accord commun entre eux, de manière qu'ils prennent en charge les informations intéressant leurs propres activités. Le centre national de documentation pourrait avoir l'initiative de cette répartition. Dans l'un ou l'autre État, il peut se faire que le centre national ait lui-même à assurer une partie ou la totalité de la couverture; une telle situation, qui alourdirait ses autres activités, devrait être temporaire.

Il demeure entendu que les centres régionaux spécialisés devraient couvrir la partie du domaine qui les concerne. Par exemple les informations sur le bétail et la viande pourraient être couvertes par le centre de documentation de la C.E.B.V. (Ouagadougou) pour l'ensemble du réseau.

B) Collecte des documents

Les documents à collecter peuvent provenir de sources intérieures ou extérieures aux États du CILSS.

Ne seront considérés que les documents récents (à partir du 1/1/1975, par exemple).

Ils comprennent:

- des ouvrages
- des articles de périodiques
- des documents non publiés.

Quel que soit le centre assurant cette collecte – au niveau régional ou national – un tri sera opéré d'après la pertinence, ou non-pertinence, de l'information contenue, c'est-à-dire selon qu'elle concerne ou non le domaine déjà défini. En outre, une sélection sera effectuée, d'après des critères à établir, pour rejeter toute information dont la qualité scientifique et/ou technique ne serait pas satisfaisante.

C) Traitement des informations

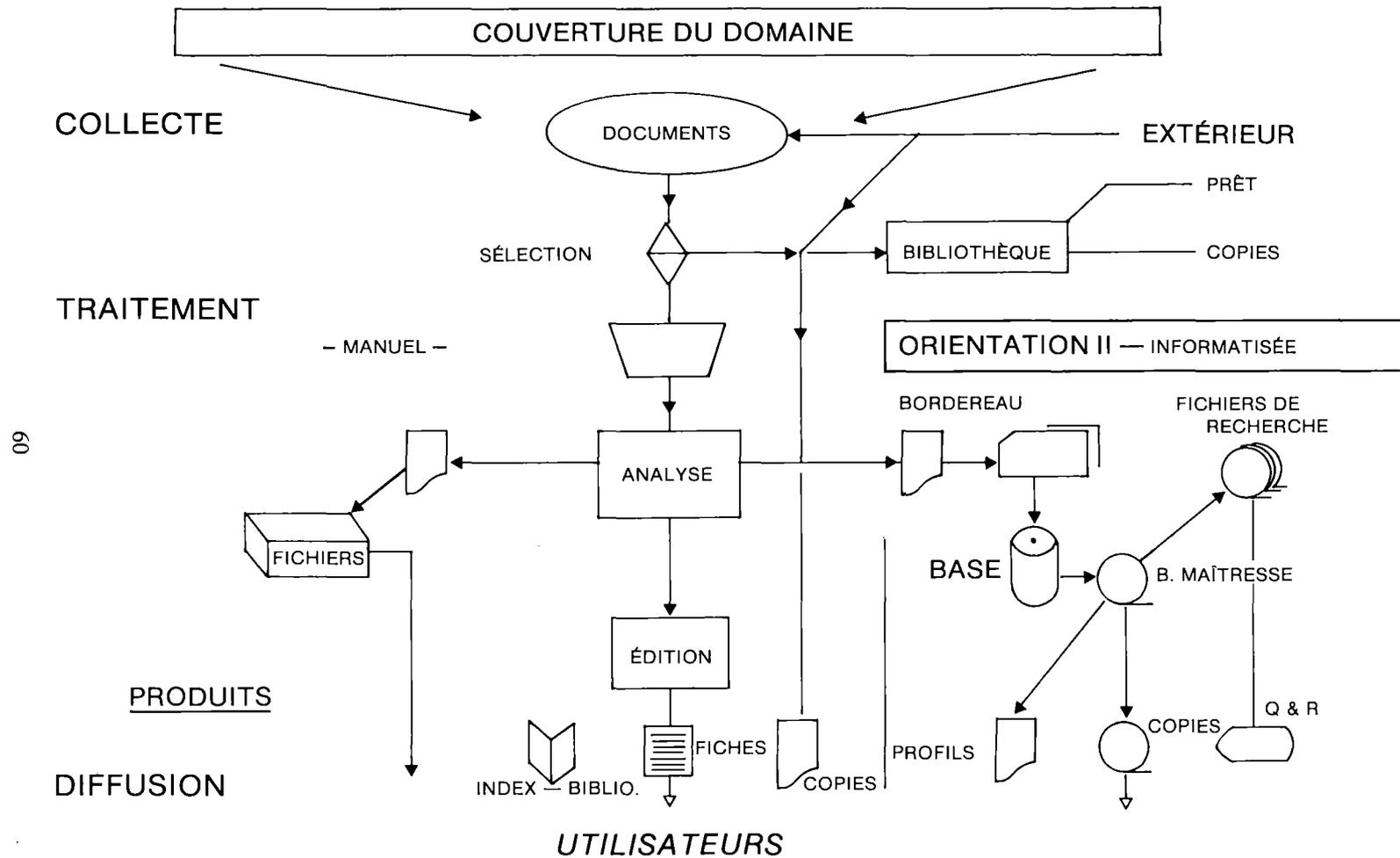
Les opérations suivantes interviendraient alors:

- l'analyse et l'indexage des documents,
- le catalogage.

• L'analyse

L'analyse du contenu permet:

- a) l'indexage du document et sa classification selon des rubriques d'un plan de classification commun, qu'il conviendrait de faire établir par un groupe de spécialistes. Cet indexage permettrait d'élaborer quelques "vedettes-matières".
- b) exceptionnellement (dans le cas de l'orientation I), l'extraction de mots-clés, c'est-à-dire renseignant avec précision sur les thèmes ou concepts traités dans le document. Ils doivent figurer au Lexique ou Thésaurus adopté, lequel serait préparé sur la base de vocabulaires existants: Thésaurus général OCDE; CD/FAO; Thésaurus multilingue du GERDAT; CAB; CD/OMVS . . .



09

Fig. 4. Réseau national — schéma méthodologique.

c) la condensation du texte en un résumé (éventuel) offrant un raccourci le plus précis possible du contenu.

● **Le catalogage**

Cette opération a pour but, on le sait, d'établir une description bibliographique du document basée sur les références bibliographiques: nom d'auteur, titre, source, nombre de pages, type, date, etc.

La notice bibliographique ainsi rédigée permettra la constitution des différents fichiers du Centre (fichiers manuels). Elle devrait suivre les normes internationales, déjà utilisées par d'autres centres, en accord avec le programme UNISIST et en particulier UNISIST/ICSU/AB pour l'harmonisation des descriptions bibliographiques d'articles de périodiques. Pour l'enregistrement de la notice bibliographique, divers supports peuvent être utilisés: papier, fiches, stencils, etc. voire bande magnétique.

Nota: Dans la perspective éventuelle d'un passage ultérieur au traitement informatique, il est recommandé que soit employé un bordereau (format) répondant aux normes internationales, comme c'est déjà le cas pour certains centres du Sahel (par ex. bordereau du programme ISIS).

D) Langue de travail

La langue de travail utilisée par le CILSS étant le français, c'est cette langue qui serait employée pour les opérations de traitement des informations du réseau. Cependant, pour faciliter l'utilisation des produits par les ressortissants du CAP VERT et de GAMBIE, on pourrait envisager d'ajouter une traduction des mot-clés en portugais et en anglais, grâce à un vocabulaire multilingue (à établir).

Dans le cas où des résumés seraient ajoutés aux références bibliographiques, des traductions manuelles pourraient être prévues. C'est une opération intellectuelle coûteuse qui se ferait à la demande.

E) Produits du Réseau

Le réseau de type traditionnel préparerait les produits suivants, imprimés:

- copies de documents
- listes des acquisitions
- bulletins bibliographiques, avec index classiques
 - a) signalétiques = bibliographies courantes
 - b) analytiques = journaux de résumés
- fiches bibliographiques (classés par profils standards)

Éventuellement:

- bulletins de sommaires (tables de contenus, type "current contents") produits par photocopie
- synthèses; celles-ci découlent de l'analyse de divers documents et devraient être préparées par des équipes spécialisées.

3. Diffusion de l'information

Cet aspect particulièrement important est prévu comme suit:

1. pour la clientèle proche des centres de documentation,
 - Consultation des documents sur place,
 - Prêts de documents (à limiter à une clientèle recensée),
 - Recherche documentaire immédiate, par des procédés classiques, donc limitée.
2. Pour toute clientèle, proche ou éloignée des centres de documentation,
 - circulation de listes d'acquisition,
 - bulletins de sommaires (éventuels),
 - copies de documents,
 - bulletins bibliographiques et journaux de résumés,
 - fiches bibliographiques,
 - synthèses — si possible.

Pour la clientèle éloignée des centres, toutes dispositions facilitant l'accès à la documentation seraient appréciables, par exemple salle de lecture, bibliothèque itinérante, etc.

Enfin, un contrôle de la satisfaction des utilisateurs devrait être entrepris périodiquement — tous les 5 à 6 ans par exemple.

II—Réseau basé sur un traitement informatisé des données — (Orientation II)

Nous savons qu'il existe plusieurs types de systèmes documentaires mécanisés. Mais nous avons jugé bon de proposer un réseau de type informatisé pour tenir compte des centres et des structures basés sur l'informatique existant dans la zone considérée. C'est parce que ce système nous paraît plus performant et plus apte à satisfaire aux besoins urgents du programme de lutte contre la sécheresse au Sahel.

Il consiste essentiellement en une association de centres automatisés disposant d'une base de données centrale.

1. Organisation du Réseau (fig. 5)

Le réseau serait un réseau complexe qui — comme pour l'Orientation I — associerait:

- a) des centres de documentation nationaux, constituant avec les centres sectoriels du pays un véritable petit réseau national;
- b) des centres travaillant au niveau régional;
- c) un élément de coordination, sous l'égide de l'Institut du Sahel, comprenant une Commission de coordination et un Secrétaire permanent, coordonnateur technique du réseau — comme pour l'option I.

Mais, et c'est là une différence essentielle avec l'Orientation I, les centres de documentation nationaux et les centres régionaux spécialisés seraient informatisés (ces derniers progressivement). En plus, une base de données commune, également informatisée, serait instituée, à l'initiative du CILSS, permettant la réunion et la centralisation de toutes les informations traitées dans les divers points du Réseau.

Ce que l'on a dit pour l'organisation aux niveaux national et régional, ainsi que pour la participation des centres du secrétariat du CILSS et de l'Institut du Sahel demeure valable.

Concernant la coordination du Réseau, le Secrétaire permanent devrait disposer d'un secrétariat légèrement accru, comportant en plus du personnel déjà reconnu comme nécessaire pour l'Orientation I (secrétaire, service général) au moins:

- 1 analyste - programmeur et
- 1 perforateur.

Ce personnel supplémentaire travaillerait étroitement avec la base de données choisie pour le réseau.

Les attributions des organes de coordination, Commission et Secrétaire permanent, qui portent essentiellement sur:

- la définition du domaine couvert,
- la répartition des tâches,
- l'établissement des règles communes,
- la liaison avec les bases existantes,

seraient étendues, en attachant un soin tout particulier aux aspects suivants:

- la définition et le contrôle des procédures de traitement informatique,
- le choix et l'emploi de logiciels communs,
- la gestion du vocabulaire.

Les contrats d'association avec des bases extérieures seraient amplifiés de manière à en permettre l'utilisation informatique grâce à des programmes autorisant la compatibilité avec le réseau (programmes de conversion).

Des banques de données spécifiques qui deviendraient membres de l'association, pourraient voir le jour au Sahel.

2. Méthodologie

A) Couverture du domaine

(sans changement par rapport à l'Orientation I)

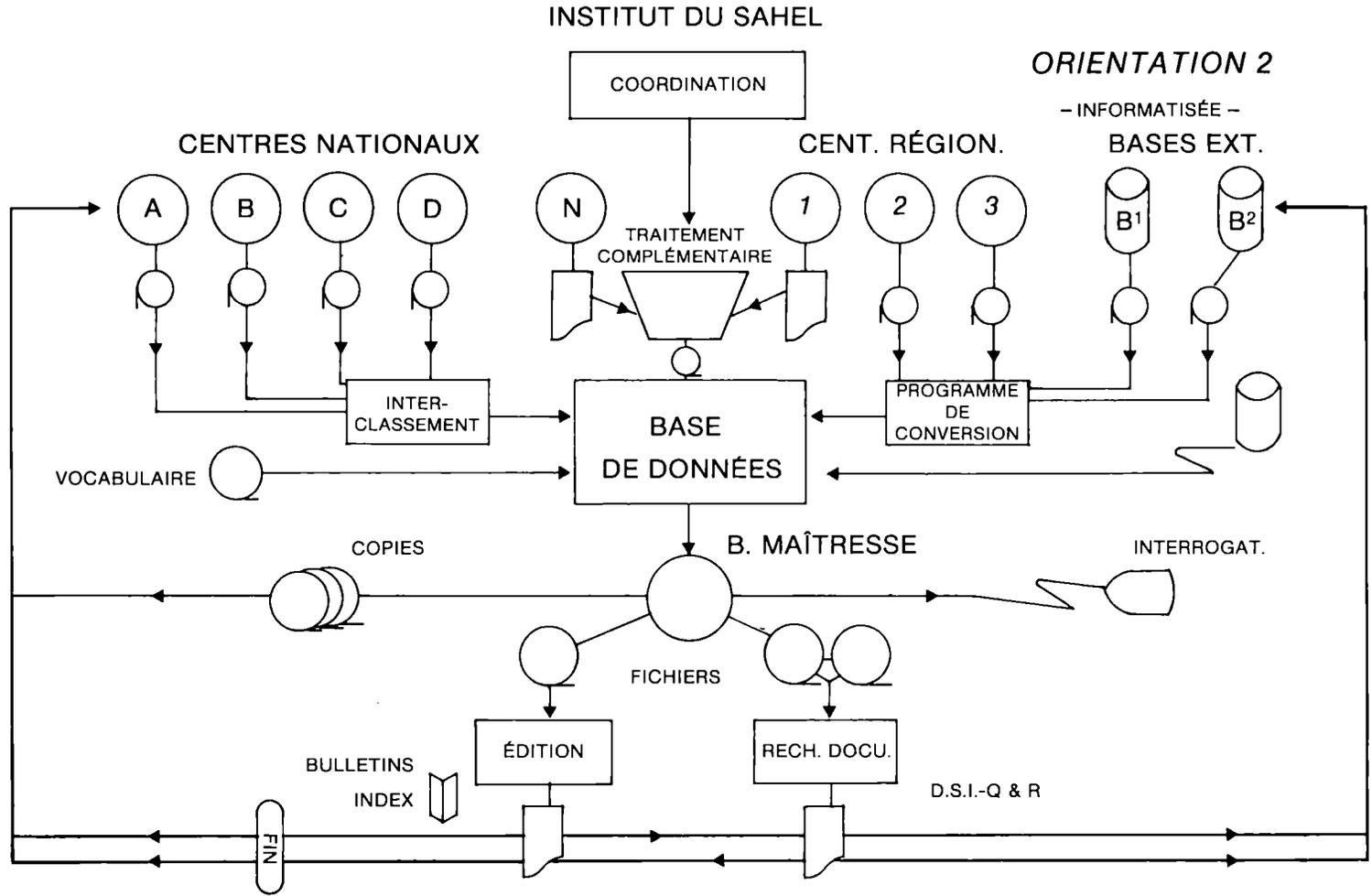


Fig. 5. Réseau documentaire Sahel — Orientation II.

B) *Collecte des documents*

(sans changement par rapport à l'Orientation I)

C) *Traitement des informations*

- *L'analyse* se ferait sans aucun changement par rapport à l'Orientation I, bien qu'il s'agisse ici d'une indexation fine, c'est-à-dire:
 - a) par "vedettes-matières" ou catégories;
 - b) par mots-clefs extraits du lexique.
- *Le catalogage*

La description bibliographique se ferait comme il a été indiqué dans la présente Annexe. Mais, les fichiers pourraient être directement enregistrés sur bandes lors du catalogage, si l'on a pris soin d'utiliser pour la transcription des références bibliographiques un bordereau (format) qui corresponde au logiciel adopté pour le réseau. Comme on l'a dit, il y a intérêt à utiliser un logiciel identique à celui déjà employé par les centres documentaires informatisés existants au Sahel (dérivé du programme ISIS). Ainsi serait assurée la compatibilité, c'est-à-dire la possibilité d'échange des informations provenant d'autres systèmes, avec le réseau Sahel.

- *Saisie des données*

Cette opération, non prévue pour l'Orientation I (traditionnelle), a pour but de transférer les données inscrites sur le bordereau, sur un support lisible par l'ordinateur — bande, disques, etc. Elle peut se faire par perforation sur cartes, bandes papier, ou par l'introduction directe sur support magnétique. Dans le cas de l'Orientation II (informatisée), qui nécessite un personnel spécialisé, une telle opération pourrait se situer:

a) *Au niveau national:*

- soit en totalité à un centre de traitement informatique;
- soit en partie au centre national de documentation: par exemple la préparation des bordereaux et la perforation;
- soit en partie aux centres sectoriels, lesquels pourraient alors assurer la préparation des bordereaux.

Le centre de traitement informatique produirait la bande "maîtresse" (Master) internationale.

b) *Au niveau régional:*

À la base de données seraient centralisées les bandes "maîtresses" produites dans les divers États membres, ainsi que les bandes produites par les centres régionaux, puis fusionnées en une bande "Sahel" unique, grâce à un programme d'ordinateur écrit dans ce but.

Dans le cas — probable au début des opérations informatisées — où un État membre ne serait pas encore à même de préparer sa propre bande, le traitement de ses données pourrait être assuré soit par un État voisin, soit même par la base de données commune, qui recevrait les moyens d'effectuer cette opération — voire à titre momentané. Elle aiderait aussi les centres régionaux spécialisés qui ne seraient pas encore prêts à faire leur propre saisie.

Finalement, le schéma que nous considérons comme le plus recommandable, et dont il serait souhaitable de s'inspirer, serait:

Niveau national:

- *Centres sectoriels*
 - collecte des documents, dans leur domaine
 - tri, sélection
 - analyse (classification, indexage, condensation)
 - catalogage (description bibliographique, bordereaux)
- *Centre National de documentation:*
 - catalogage (éventuel)
 - perforation
 - mise sur support magnétique

Tableau 4.

N°	Pays	Localisation	Désignation
I — Sources d'information et bases traitant du Sahel (<i>Hors du CILSS</i>)			
1	France	Paris — O.C.D.E.	Club du Sahel — (Macrothesaurus. O.C.D.E.)
2	États-Unis	New York — O.N.U.	Bureau des Nations Unies pour le Sahel — U.N.S.O.
3	Italie	Rome — F.A.O.	Unité spécialisée
4	États-Unis	Washington — U.S.A.I.D.	Sahel Development Program
5	États-Unis	Ann-Arbor — Michigan State University.	Sahel Documentation Center: Sahel Bulletin Bibliographique
6	États-Unis	Riverside — University of California	Moisture Utilization in Semi-Arid Tropics. Centre d'information (base de données)
7	États-Unis	Tucson — University of Arizona	Arid land
II — Sources et bases incluant des informations concernant le Sahel			
A — Organismes internationaux ou régionaux			
1	Autriche	Vienne — A.I.E.A.	Agence internationale de l'énergie atomique — (I.N.I.S.)
2	États-Unis	Washington — B.I.R.D.	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
3	Suisse	Genève — U.N.C.T.A.D./C.C.I.	Centre du commerce international
4	Suisse	Genève — C.E.A.	Commission économique pour l'Afrique
5	Luxembourg	Luxembourg — C.E.E.	Commission économique européenne — (C.I.D. — Service publications)
6	Suisse	Genève — C.N.U.C.E.D.	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
7	Italie	Rome — F.A.O.	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (A.G.R.I.S. — Centre de Documentation — C.A.R.I.S.)
8	France	Paris — O.C.D.E.	Organisation de coopération et de développement économique
9	Suisse	Genève — O.I.T.	Bureau international du travail (I.S.I.S. Thésaurus général)
10	Suisse	Genève — O.M.S.	Organisation mondiale de la santé
11	États-Unis	New York — O.N.U.	Organisation des Nations Unies
12	Autriche	Vienne — O.N.U.D.I.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
13	France	Paris — U.N.E.S.C.O.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNISIST — SPINES — C.D.S.)
14	États-Unis	New York — P.N.U.D.	Programme des Nations Unies pour le développement (UNIPUB)
15	Kenya	Nairobi — P.N.U.E.	Programme des Nations Unies pour l'environnement (Base Environnement)
16	États-Unis	Washington — F.M.I.	Fonds monétaire international
17	Liberia	Monrovia — A.D.R.A.O.	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (C.D./ADRAO)
18	Pays-Bas	La Haye — A.E.C.D.I.S. E.U.S.I.D.I.C.	Association européenne des centres de diffusion de l'information scientifique
19	Centrafrique	Bangui — B.I.S.	Bureau interafricain des sols
20	Royaume-Uni	Farnham Royal — C.A.B.	Commonwealth Agricultural Bureau
21	Australie	Brisbane — C.S.I.R.O.	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization
22	Colombie	Cali — C.I.A.T.	Centro Internacional de Agronomía Tropical
23	Mexique	Mexico D.F. — C.I.M.M.Y.T.	Centro Internacional de Mejoramiento del Maíz y Trigo
24	Inde	Hyderabad — I.C.R.I.S.A.T.	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics

(suite à la page suivante)

(suite)

25	Costa Rica	Turrialba — I.I.C.A./CIDIA	Instituto Interamericano de Ciencias Agronómicas — Centro inter-Americano de Documentación y Información Agrícolas
26	Nigeria	Ibadan — I.I.T.A.	International Institute for Tropical Agriculture
27	Éthiopie	Addis-Abeba — I.L.C.A.	International Livestock Centre for Africa
28	Philippines	Laguna — S.E.A.R.C.A.	South-East Asia Regional Centre for Graduate Students and Research in Agriculture — (AIBA)
29	Philippines	Laguna — I.R.R.I.	International Rice Research Institute
30	Suisse	Genève — I.P.D.	Institut panafricain pour le développement
31	France	Paris — B.C.E.A.O.	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
B/ — Organismes divers			
1	Canada	Ottawa — A.C.D.I.	Agence canadienne pour le développement international
2	France	Paris — B.D.P.A.	Bureau pour le développement de la production agricole
3	France	Paris — B.N.I.S.T.	Bureau national pour l'information scientifique et technique
4	France	Paris — B.R.G.M.	Bureau de recherches géologiques et minières
5	Royaume-Uni	Boston Spa. British library	Lending Library (Photocopies documents originaux)
6	Nigeria	Lagos — C.A.A.	Conseil africain de l'arachide
7	Belgique	Tervuren — C.I.D.A.T.	Centre d'informatique appliquée au développement de l'agriculture tropicale (Bib. SERDAT)
8	Algérie	Alger — C.D.N.	Centre de documentation national
9	Maroc	Rabat — C.N.D.	Centre national de documentation
10	Tunisie	Tunis — C.N.D.	Centre national de documentation
11	Zaïre	Kinshasa — C.N.D.	Centre national de documentation
12	Belgique	Bruxelles — C.N.D.S.T.	Centre national de documentation scientifique et technique — Bibliothèque royale Albert I
13	France	Paris — C.N.R.S.	Centre national de la recherche scientifique
14	Canada	Ottawa — C.R.D.I.	Centre de recherches pour le développement international
15	France	Paris — D.F.	Documentation française
16	France	Paris — G.E.R.D.A.T.	Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale
	"	" G.E.R.D.A.T.—C.E.E.M.A.T.	Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical
	"	" C.T.F.T.	Centre technique forestier tropical
	"	" I.E.M.V.T.	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux
	"	" I.F.C.C.	Institut français du café, cacao et autres plantes stimulantes
	"	" I.R.A.T.	Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières
	"	" I.R.C.A.	Institut de recherche sur le caoutchouc en Afrique
	"	" I.R.C.T.	Institut de recherche du coton et des textiles exotiques
	"	" I.R.F.A.	Institut de recherche sur les fruits et agrumes
	"	" I.R.H.O.	Institut de recherche pour les huiles et oléagineux
17	États-Unis	Gainesville Fla. University	Hume Library — Florida University — I.F.A.S.
18	France	Paris — I.G.N.	Institut géographique national (Cartothèque de France)
19	Côte-D'Ivoire	Abidjan — I.N.A.D.E.S.	Institut africain de développement économique et social
20	France	Paris — I.N.R.A.	Institut national de la recherche agronomique

21	Inde	New Delhi — I.N.S.D.C.	India National Scientific Documentaion Centre
22	Maurice	Reduit — I.D.S.	Institut de recherches pour l'Industrie du sucre
23	République Fédérale d'Allemagne	Berlin — I.T.P.	Informationszentrum für Tropischen Pflanzenschutz
24	Royaume-Uni	Tolworth — L.R.D.	Land Resources Division — MOD.
25	États-Unis	Washington	Library of Congress
26	États-Unis	Cambridge — Ma-M.I.T.	Massachussets Institute of Technology
27	Royaume-Uni	Londres — M.O.D.	Ministry of Overseas Development
28	Côte-D'Ivoire	Abidjan — M.R.S.	Ministère de la recherche scientifique
29	États-Unis	Beltsville-Mar — N.A.L.	National Agriculture Library
30	Inde	Hyderabad — N.I.C.D.	National Institute for Community Development
31	France	Paris — O.R.S.T.O.M.	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer
32	Pays-Bas	Wageningen — P.U.D.O.C.	Centre pour la publication et la documentation
33	Pays-Bas	Amsterdam — R.T.I.	Royal Tropical Institute
34	France	Paris — S.C.E.T.	Société centrale pour l'équipement du territoire
35	France	Paris — S.E.D.A.G.R.I.	Société d'étude pour le développement agricole
36	France	Paris — S.E.D.E.S.	Société d'études pour le développement économique et social
37	République fédérale d'Allemagne	Berlin	Sugar Industry Institute
38	Royaume-Uni	Londres — T.P.I.	Tropical Products Institute
39	États-Unis	Washington — U.S.D.A.	U.S. Department of Agriculture

III — Grandes bases accessibles par réseaux de télécommunication

A — Réseaux d'accès

	Système d'information LOCKHEED (via réseau TYMSHARE)	System Development Corporation (via réseau TYMSHARE)	Space Documentation Service Agence Spaciale Européenne — ESA-SDS (via lignes téléphoniques reliées à: Frascati (I), Darmstadt (WG), Orpington (UK), Bruxelles (B) (EURONET)
Bases de données accessibles	ABI-INFORM	INFORM	—
	CA CONDENSATES	CHEMCON	CHEMICAL ABSTRACTS CONDENSATES
	COMPENDEX	COMPENDEX	COMPENDEX
	ERIC	ERIC	—
	INSPEC	INSPEC	INSPEC
	METADEX	—	METADEX
	NAL/CAIN (AGRICOLA)	CAIN (AGRICOLA)	—
	NTIS	NTIS	GRA
	SCISEARCH	SCISEARCH	—

*SOURCE: European user series 2 — INFORMATION ECONOMICS — ASLIB-EUSIDIC — 1976 — Gordon PRATT and Susan HARVEY.

(suite à la page suivante)

(fin)

B — (Exemple) Bases de données accessibles par le réseau ESA-SDS — (EURONET)*

Nom de la base	Sujet	Année de début de la couverture	Nombre de références (1976)	Accroissement
CHEMICAL ABSTRACTS CONDENSATES COMPENDEX	Littérature mondiale/Chimie Index de références et résumés/ Machinisme et technologie	1969	2 005 000	400 000 p/an
ENVIRONMENT INDEX	Index des sciences de l'environnement	1971	450 000	110 000 p/an
ELECTRONIC COMPONENTS DATA BANK (Banque de données)	ESA. Caractéristiques de composants électroniques, haute fiabilité.	—	48 000	18 000 p/an
GRA/NTIS	Annonce de rapports du gouvernement USA — (NTIS)	1970	16 000 (composants)	60 000 p/an
INSPEC	Physique, Matériel électrique et électronique, Ordinateurs	1971	186 000	140 000 p/an
METADEX	Metals Abstracts Index/Métaux	1969	650 000	30 000 p/an
NASA	Rapports scientifiques et techniques et résumés internationaux /Espace	1962	187 000	65 000 p/an
NUCLEAR SCIENCE ABSTRACTS	Rapports scientifiques et techniques de la Commission de l'énergie atomique américaine, et Sources étrangères	1968	765 000	60 000 p/an
WORLD ALUMINUM ABSTRACTS (AGRIS)	Littérature mondiale sur l'aluminium (Agriculture mondiale)	1968 (prévue prochainement)	480 000 45 000 (125 000)	6 000 p/an —

*Selon European User series 2 — ASLIB EUSIDIC — Op. Cit. — s'y référer pour les bases accessibles par LOCKHEED et SDC.

Niveau régional

- *Centres régionaux spécialisés*

Toutes opérations prévues pour les centres sectoriels, plus:

- perforation
- mise sur support magnétique (éventuel)

- *Base de données commune*

- i Cas général:*

Fusion des bandes des centres nationaux et régionaux en une bande "maîtresse" Sahel.

- ii Cas particuliers:*

- 1) Perforation et entrée en machine pour les centres nationaux et régionaux non encore informatisés
- 2) Utilisation et fusion éventuelle de bandes provenant de bases extérieures
- 3) Production d'une bande "maîtresse"

Un certain nombre de fichiers de recherche seraient constitués par la base de données commune, dont l'objet et les caractéristiques devraient être étudiés par un spécialiste.

D) *Langue de travail*

(cf. ce qui a été dit pour l'orientation I).

En outre, dans l'option informatisée, une traduction automatique des résumés pourrait être prévue, en utilisant un système du type TITUS IV: anglais, espagnol, français, et un lexique multilingue basé sur celui du GERDAT (pour l'agronomie tropicale).

E) *Produits du réseau*

Le réseau de type informatisé préparerait les produits suivants:

- i* Ceux prévus pour le réseau de type traditionnel

Mais possibles

- copies de documents (manuelles)
 - listes d'acquisitions
 - bulletins bibliographiques
 - a) signalétiques (bibliog. courantes)
 - b) analytiques (journaux de résumés) avec index classique
 - fiches bibliographiques (profils standards)
- par l'ordinateur
- par l'ordinateur
- par l'ordinateur
- par l'ordinateur

Éventuellement (manuels):

- bulletins de sommaires
- synthèses

- ii* En plus, et générés par l'ordinateur:

- bandes
- fiches bibliographiques (profils individuels)
- index spéciaux (Kwic, Kwoc, etc.)
- diffusion sélective de l'information (DSI)
- recherche rétrospective, sur demande

3. Diffusion de l'information

Pour le réseau à base informatisée, la diffusion de l'information documentaire porterait sur l'ensemble des produits offerts par le réseau.

Elle s'effectuerait comme prévu pour le réseau traditionnel et les mêmes soins seraient apportés à atteindre les utilisateurs, quels et où qu'ils soient.

Une latitude importante découle de l'informatisation: celle d'interroger sur place des fichiers spécialisés, établis en fonction des besoins, ce qui peut se faire grâce à l'emploi de mini-ordinateurs. Les utilisateurs pourraient ainsi procéder à une recherche du type "conversationnel" dans les domaines de leur intérêt.

Notamment, les fichiers extraits d'autres bases extérieures pourraient ainsi être interrogés sur place "off line", grâce à l'aide de programmes adaptés.

Le tableau 5 ci-contre permet une comparaison entre les deux orientations proposées.

Commentaires

Ce tableau montre:

A/ L'Orientation I est plus facile à réaliser. Dans la première phase, elle est moins coûteuse et fait intervenir peu de matériel. Avec l'accroissement du nombre des documents, si l'on veut assurer un traitement exhaustif et fournir un nombre raisonnable de produits de qualité, il faudrait davantage de personnel spécialisé pour une exploitation moins complète des documents traités.

La préparation de synthèses, de bulletins de sommaires, et la copie de documents ne changeraient pas d'une orientation à l'autre.

La coordination porterait sur un nombre limité d'aspects techniques. L'utilisation de bases de données étrangères serait réduite à l'exploitation de produits imprimés

Tableau 5. Comparaison des orientations I et II.

Rubrique	Orientation I réseau traditionnel	Orientation II réseau informatisé
Coordination	CILSS (coordonnateur du Réseau) + commission de coordination: règles techniques; échanges des produits documentaires	CILSS (coordonnateur du Réseau) + commission de coordination: Coordination générale du Réseau
Couverture du domaine	Répartition de la couverture: a) par pays, par les centres nationaux b) pour les centres régionaux: accord d'ensemble pour le réseau	Répartition de la couverture: a) par pays, par les centres nationaux b) pour les centres régionaux: accord d'ensemble pour le réseau
Collecte des documents	Centres nationaux et centres régionaux	Centres nationaux et centres régionaux
Traitement des informations	Analyse, indexage Catalogage — Bordereau pour traitement informatisé (I et II)	Analyse, indexage fin. Catalogage Saisie des données: BANDE MAÎTRESSE
Produits documentaires	Copies de documents; (M) Listes d'acquisitions; (M) Bulletins bibliographiques, (avec) ou s/s résumés + Index gén. (M) Fiches bibliographiques, (M) — Profils standards; Bulletins de sommaires; (M) Synthèses. (M)	Copies de documents; (M) Listes d'acquisitions; (M/O) Bulletins bibliographiques, avec (ou s/s) résumés + index généraux; (O) Fiches bibliographiques, (O) — Profils standards, — Profils individuels; Bulletins de sommaires; (M) Synthèses; (M) Index spéciaux, (Kwic-Kwoc) (O)
	Produits imprimés ou sur microformes	Fichiers de recherches sur bandes; Copies de bandes; Produits imprimés ou sur microformes ou sur bandes.
Diffusion de l'information	Consultation des documents sur place Prêts de documents Tous les produits imprimés ou sur microformes Recherche rétrospective manuelle et limitée (question et réponse)	Consultation des documents sur place; Prêts de documents; Tous les produits imprimés ou sur microformes, éventuellement sur bandes; Recherche rétrospective par ordinateur (question et réponse) Diffusion sélective de l'information; Interrogation conversationnelle (evt. mini-ordinateur); Interrogation de bases extérieures.

Nota: M = Manuel
O = ordinateur

(impossibilité de suivre l'évolution des bases); la coopération entre les pays du Sahel et ces bases produira des avantages restreints.

B/ L'Orientation II offrirait des avantages comparables à l'autre, elle pourrait permettre une diffusion plus complète et plus rapide des produits préparés — lesquels seraient plus variés — et offrirait une indexation plus fine des références. Elle rendrait possible l'exploitation d'un service de "question/reponse" par ordinateur, ainsi que l'utilisation des ressources des bases extérieures, par interrogation de fichiers et par télécommunication.

Ce type de réseau est plus coûteux, plus délicat à installer, plus long à réaliser. Ses potentialités plus élevées, ses performances et ses bénéfices technologiques permettraient au Sahel de s'inscrire dans le courant de l'évolution scientifique et technique mondiale.

III — Liaisons avec les bases extérieures

L'Annexe III, liste des principales sources et bases extérieures au Sahel, indique trois grandes rubriques concernant les sources possibles d'informations pouvant intéresser les activités documentaires au Sahel:

- a/ Sources d'information et bases traitant du Sahel
- b/ Sources et bases incluant des informations concernant le Sahel
- c/ Grandes bases accessibles par réseaux de télécommunication

Il est clair que, selon l'option qui sera adoptée pour le Réseau documentaire du Sahel, les relations avec ces bases extérieures pourront s'opérer de deux manières:

A/ Cas d'un Réseau de type traditionnel (Cf. fig. 2)

Les liaisons pourront être établies avec les bases extérieures des rubriques a/ et b/ ci-dessus, en vue d'obtenir de la documentation et de l'information sous forme traditionnelle, ce qui inclut les diverses sortes de documents imprimés, photocopies, microformes, etc.

Nous retiendrons ici le coût élevé des documents imprimés et des frais postaux induits. Dans ce cas il y aurait intérêt à s'adresser le plus possible aux bases offrant les informations sous forme de microformes et à équiper le Réseau en conséquence: lecteurs, lecteurs-reproducteurs, photocopieurs.

B/ Cas d'un Réseau de type informatisé (Cf. fig. 5)

Les liaisons avec les bases extérieures, des rubriques a/ et b/, demeureront possibles dans ce cas sous la forme traditionnelle.

Mais des relations préférentielles devraient alors s'établir avec les bases informatisées, offrant des bandes lisibles par les programmes utilisés, ou disponibles. Le cas échéant un programme de conversion pourrait alors être écrit.

Par ailleurs des liaisons par télécommunications devraient s'établir entre le Réseau du Sahel et les bases extérieures examinées dans la rubrique c/ ci-dessus. Bien que l'interrogation des grands systèmes mondiaux puisse aussi être envisagée dans le cas d'un réseau de type traditionnel, il nous semble préférable de n'admettre cette possibilité d'exploitation que dans le cas de l'Orientation II, où l'on disposerait:

- i/ du personnel formé aux procédures d'interrogation;
- ii/ des liaisons par télécommunications, nécessaires dans ce cas entre les centres de documentation nationaux et la base de données commune.

Un contrat devrait alors être passé avec le ou les systèmes existants (Cf. Annexe III/3), ceci justifierait une étude particulière en vue d'examiner non seulement le coût de l'exploitation de ces systèmes, mais également l'intérêt offert par les fichiers ainsi rendus accessibles.

Dans cette hypothèse, il convient de mentionner la possibilité d'utilisation prochaine de la base de télécommunications spatiales prévue à Ouagadougou. En l'absence d'informations complémentaires sur ce point, on peut présumer qu'elle rendra possible l'accès quasi instantané à ces bases extérieures, renfermant quelques millions de

références. Des lignes de télécommunication devraient donc être établies entre cette base, d'une part, la base de données commune et les divers États du Sahel, d'autre part.

Annexe VI — Exemples d'opérations réalisables au Sahel avec une aide extérieure

Les opérations ci-après sont indiquées à titre d'exemples d'interventions facilement réalisables, sur la base d'un financement extérieur et dont l'impact au Sahel aurait une influence déterminante pour la mise en œuvre du Réseau documentaire.

Nota: Les coûts de personnel indiqués ne comportent pas les prévisions pour les charges (avancement, assurances sociales, etc.), pour le personnel national. Ces charges peuvent varier et sont estimées à 20-30% du traitement indiqué.

1. Sauvetage de la littérature non conventionnelle au Sahel

(300 000 documents env.) *Durée:* 5 ans
Coût approximatif: 2 300 000 US\$

2. Sauvetage des cartes et plans au Sahel (50 000 documents env.)

Durée: 5 ans
Coût approximatif: 668 000 US\$

3. Projet d'appui du Réseau documentaire du Sahel

A/ Coordination et base de données

Durée: 3 ans
Coût approximatif: 625 000 US\$

B/ Centre documentaire/Institut du Sahel

Durée: 3 ans
Coût approximatif 530 000 US\$

C/ Complément au centre documentaire/Secrétariat exécutif CILSS

Durée: 3 ans
Coût approximatif 136 000 US\$

Une quatrième opération offre un intérêt qu'il faut souligner:

École de formation d'agents d'exécution de la documentation, au Sahel

Cette école, installée par exemple auprès de l'Institut du Sahel, aurait pour but la formation accélérée (8 à 10 mois) de 40 à 50 agents par an. Besoins globaux: environ 200 agents.

La durée du projet, prévue de 5 ans, comporterait aussi le recyclage des agents en place, au Sahel. Fonctionnant sur un modèle inspiré de l'École des ingénieurs ruraux de Ouagadougou, elle pourrait comprendre:

1 directeur

3 responsables de Sections

n vacataires (techniciens en documentation disponibles dans le pays).

Nous ne possédons pas de données chiffrées permettant d'établir le coût approximatif du projet.

1. Sauvetage de la littérature non conventionnelle au Sahel

Durée: 5 ans

• Le but de cette opération est double:

A/ Rassembler et recenser dans chaque État la littérature non conventionnelle existante et en établir un inventaire.

B/ Microficher intégralement les documents sélectionnés présentant un intérêt d'archive

réel, de valeur historique, humaine, scientifique, etc.

- Concept de l'opération

Le nombre total de documents est imprécis. Provisoirement il est estimé à 400 000/500 000, inégalement répartis dans les États. Les archives les plus volumineuses se trouvent, dans l'ordre, au Sénégal ($\pm 1/3$) en Haute-Volta et au Mali ($\pm 1/3$) et le reste partagé entre les autres États. Un tri et une sélection de ces documents seraient faits par pays, selon des indications données lors d'une première étude rapide. Les opérations porteraient sur:

A/ Traitement

- Analyse: - classification selon un plan général,
 - indexage,
 - extraction des mots-clés (lexique général OCDE),
 - (pas de résumé).

Catalogage: description bibliographique sur bordereau type CD/OMVS (ISIS).

Langue de travail: français.

Ce travail serait exécuté par une équipe de techniciens, soit déjà formés, soit en place mais à recycler (15 à 20 jours) et payés à l'unité documentaire, p. ex.: 100 CFA par unité. Une équipe d'au moins 10 analystes-indexeurs par pays serait nécessaire. Chaque indexeur pourrait traiter 10 documents environ par jour. Le contrôle et la comptabilité seraient confiés à un responsable national, par exemple du centre de documentation du pays.

B/ Microfichage

L'opération porterait en premier sur les documents présentant une valeur certaine pour le développement, ou à titre historique. Un "atelier" special serait créé, par exemple auprès du centre de l'Institut du Sahel, avec du matériel en location et du personnel engagé temporairement, de manière à constituer un atelier d'une dizaine de photographes qui traiteraient environ 30 documents de 120 pages par jour/homme; soit, sur une base de 600 documents de 120 pages par jour/homme; soit sur une base de 600 documents par mois/homme un total d'environ 70 000 documents/an pour 10 hommes.

Cette solution, moins coûteuse que le microfichage fait à l'extérieur, permettrait en 5 ans de traiter environ 300 000 à 350 000 documents et de disposer ensuite de spécialistes au Sahel.

- Coût de l'opération

Environ

A/ Étude préparatoire

- 1 consultant × 45 jours (voyage, assurance, etc.)	10 000 US\$
	<u>10 000 US\$</u>

B/ Traitement des données

a) Stage de formation du personnel au Sahel

1 expert sahélien, 1 mois 20 analystes-indexeurs (10 × 2 pays)	<u>± 10 000 US\$</u>
-------------------------------------------------------------------	----------------------

b) Traitement de 60 000 documents¹

60 000 unités × 100 CFA = 6 000 000 CFA

c) Saisie de 60 000 unités

60 000 unités × 835 CFA²= 50 100 000 CFA

d) Édition de 10 "Index" × 6 000 Réf.²

en 500 exemplaires
10 × 500 × 3 000 CFA = 15 000 000 CFA

Total	71 100 000 CFA	<u>= ±290 000 US\$</u>
-------	----------------	------------------------

¹Coûts selon bases élémentaires/CD/OMVS

²Incluant collecte; indexation non comprise.

C/ Microfichage des documents sélectionnés		
Photographie de 60 000 Documents estimés à 700 CFA par document		
60 000 × 700 CFA =	42 000 000 CFA	<u>± 170 000</u>
Coût total de la première année de l'opération		= 480 000 US\$
(environ) pour 60 000 documents		
Coût par année, après la première année (environ) pour 60 000 documents		= 460 000 US\$
Coût pour un projet de cinq années (environ) pour 300 000 documents		<u><u>= 2 320 000 US\$</u></u>

2. Sauvetage des cartes et plans

Durée: 5 ans

- Les buts de cette opération sont de:
 - A) rassembler et recenser les cartes et plans établis dans chaque État, et non publiés, en dresser l'inventaire,
 - B) microficher tous les documents sélectionnés, après tri, pour l'intérêt scientifique ou historique qu'ils représentent.
- Concept de l'opération

Le nombre total de documents est à préciser par étude. Il est très approximativement estimé à 60 à 70 000 documents. L'étude peut être conduite et la sélection entreprise dans chaque pays par deux cadres nationaux spécialisés, par exemple après mise au point avec l'expert chargé de l'étude "Sauvetage de la littérature non conventionnelle", ou tout autre. Les opérations porteraient sur:

 - A) Le traitement

Analyse et catalogage, effectués conformément aux mêmes opérations de "Littérature non conventionnelle" (voir 1.) et adaptés aux cartes.

Le travail pourrait être fait à la fois dans deux pays, par équipes de 5 techniciens, ayant suivi un stage de recyclage comme celui prévu pour le chapitre I. On estime que 10 documents pourraient être traités par h/jour. Soit, pour 2 pays, environ 10 000 documents par an.
 - B) Le microfichage³

Il serait effectué par un "atelier" spécial établi, par exemple, sur place et par roulement et disposant d'une caméra de microfichage/plans, transportable. Une équipe formée d'un caméraman et d'un assistant pourrait microficher, à raison de 50 documents par jour, environ 10 000 documents par an.
- Coût de l'opération environ
 - A/ Étude préparatoire
 - 1 consultant × 45 jours
(voyage, assurance, etc.)

10 000 US\$
 - B/ Traitement des données
 - a) stage de formation
 - 1 expert sahélien - 1 mois
 - 10 analystes-indexeurs (5 × 2 pays)
 - frais divers

± 8 000 US\$
 - b) Traitement de 10 000 documents (1)
 - 10 000 × 100 CFA

= 1 000 000 CFA

³On pourrait s'inspirer de l'opération conduite par l'équipe spécialisée de l'I.L.C.A. (Addis Abeba).

c) Saisie de 10 000 documents (1)			
10 000 × 835 CFA (2)	=	8 350 000 CFA	
d) Édition de 2 "Index" × 5 000 références (1)			
en 500 exemplaires			
2 × 500 × 3 000	=	3 000 000 CFA	
TOTAL:		<u>12 350 000 CFA</u>	= <u>50 000 US\$</u>

C/ Microfichage des documents sélectionnés

Photographie de 10 000 documents, estimés à 2 000 CFA par document (1)			
10 000 × 2 000 CFA	=	20 000 000 CFA	= <u>80 000 US\$</u>

Coût total de la première année de l'opération (environ) pour 10 000 documents		148 000 US\$
Coût par année, après la première année (environ) pour 10 000 documents		130 000 US\$
Coût pour un projet de cinq années (3) (environ) pour 50 000 documents		<u>668 000 US\$</u>

Nota: Le projet pourrait se fractionner par pays, en fonction du nombre de documents à traiter.

- (1) coûts selon bases élémentaires CD/OMVS
- (2) incluant collecte; indexation non comprise.
- (3) frais et indemnités équipe-photographes y compris.

3. Projet d'appui au Réseau documentaire Sahel

Nota: Cette opération peut être comprise comme: un projet global, durée: 3 ans, coût (environ): 1 291 500 US\$, ou bien séparée en ses composantes:

A/ Coordination et base de données		
durée: 3 ans	coût (environ):	625 000 US\$
B/ Centre documentaire/Institut du Sahel		
durée: 3 ans	coût (environ)	530 000 US\$
C/ Complément au centre documentaire/Secrétariat exécutif CILSS		
durée: 3 ans	coût (environ)	136 500 US\$

Nous examinons ci-après les trois composantes du Projet.

A/ Coordination et base de données

Les buts de cette opération sont de:

- préparer la méthodologie documentaire à employer dans le Réseau, et contrôler son application
- animer la constitution du Réseau grâce à une coopération des États membres, quelle que soit l'option adoptée (orientations I ou II)
- préparer et mettre en œuvre la base de données commune (pour l'orientation II seulement)
- aider à la formation du personnel régional.

Concept de l'opération

Le Réseau documentaire du CILSS nécessite la coopération des activités documentaires de chaque État, autour d'un centre de documentation national.

Les activités documentaires relevant de l'échelon de coordination porteraient sur:

- la définition et la couverture du domaine
- le partage des tâches, en particulier concernant les centres régionaux
- l'adaptation et la gestion d'un vocabulaire commun

- la préparation des produits communs et les échanges documentaires entre les pays du C.I.L.S.S.

Dans le cas où l'on choisirait une option basée sur l'informatique:

- l'adoption des règles communes d'informatisation
- le maintien des logiciels
- le fonctionnement de la base de données
- l'accès aux sources informatisées extérieures.

Il est prévu une équipe internationale d'assistance pour le démarrage des activités, durant 3 ans, ainsi que la formation du personnel régional qui assurera la coordination du réseau et la gestion des opérations à la base de données.

Le personnel pourrait être localisé auprès de l'Institut du Sahel (I.S.), dont dépendra le coordonnateur.

Le personnel prévu pour la base de données (option II) serait localisé auprès de la base (à fixer) et détaché par le coordonnateur du réseau.

Il est prévu du matériel et les crédits de fonctionnement correspondants:

1. Équipe de coordination		Environ
Personnel		
a) Personnel international		
1 chef de projet	36 m	
1 analyste-programmeur	24 m	
3 consultants (informatique, reprographie, lexicographie)	9 m	275 000 US\$
b) Personnel régional		
1 coordonnateur du réseau	36 m	
1 documentaliste	,,	
1 comptable	,,	
1 secrétaire	,,	
2 divers	,,	26 500 000 CFA
c) Formation (bourses) 10 mois		600 000 CFA
	27 100 000 CFA	110 000 US\$
		385 000 US\$
		Report 385 000 US\$
Matériel		
Divers	40 000 US\$	40 000 US\$
Fonctionnement (3 ans)	60 000 US\$	60 000 US\$
		TOTAL 485 000 US\$
2. Base de données		
Personnel		
1 analyste-programmeur chef de base	36 m	
1 perforateur	36 m	
1 secrétaire	36 m	
1 commis	36 m	18 000 000 CFA
Formation	8 m	480 000 CFA
		18 480 000 CFA
		74 000 US\$
Matériel		
Divers	13 000 US\$	13 000 US\$
Fonctionnement (3 ans)	53 000 US\$	53 000 US\$
		TOTAL 140 000 US\$
		TOTAL 1 + 2 625 000 US\$

B/ Centre documentaire/Institut du Sahel

Durée: 3 ans

- Le but de cette opération est:
 - d'aider l'institut du Sahel à établir et développer les activités documentaires qui lui sont indispensables, d'urgence, pour collecter, analyser et diffuser les résultats de la recherche au Sahel, assurer le transfert des technologies et préparer les projets de recherche.
- Concept de l'opération
Un centre de documentation de l'Institut du Sahel — CD/IS, serait établi et appliquerait la méthodologie documentaire, selon l'option adoptée pour le Réseau du Sahel (option I ou II), manuelle ou informatisée.
Le personnel assisterait les experts de l'Institut dans l'analyse des documents portant sur la recherche, la préparation des synthèses et des divers répertoires justifiés.
La durée de l'opération est de 3 ans.

A) Personnel			Environ
<i>Personnel international</i>			
Néant			
<i>Personnel régional</i> (centre de documentation + unité de reprographie)			
1 directeur du centre	36 m		
1 bibliothécaire-documentaliste	36 m		
2 analystes-indexeurs	72 m		
1 secrétaire bilingue	36 m		
1 comptable	36 m		
1 commis	36 m		
1 photographe	36 m		
1 reprographe	36 m		
1 aide-reprographe	36 m		
3 divers	108 m		
		46 800 000 CFA	
<i>Bourses de formation</i>	25 m	<u>1 500 000 CFA</u>	
		48 300 000 CFA	195 000 US\$
		Report	195 000 US\$
B) Matériel			
<i>Divers</i>	205 000 US\$		205 000 US\$
C) Fonctionnement (3 ans)	130 000 US\$		<u>130 000 US\$</u>
	CD/IS	TOTAL	<u>±530 000 US\$</u>

C/ Complément au Centre documentaire/Secrétariat Exécutif CILSS

Durée: 3 ans

- Le but de l'opération est:
 - d'apporter au CD/SE un appui qui rende possible à bref délai l'exécution de tâches documentaires indispensables pour le Secrétariat exécutif, notamment:
 - centralisation et analyse de la documentation concernant les projets en cours au Sahel, participation aux inventaires des centres nationaux;
 - préparation de synthèses en vue de la formulation de projets nouveaux par les équipes d'experts du Secrétariat et en collaboration avec ces experts;
 - information scientifique et technique des membres du comité exécutif.
- Concept de l'opération:
Le centre de documentation CD/SE dispose actuellement de moyens insuffisants — en personnel (3 personnes: 1 bibliothécaire-documentaliste, 1 analyste-indexeur, 1 secrétaire)

et en locaux et matériels. L'appui prévu viserait au doublement de ces moyens et porterait sur une durée de 3 ans.

Les activités documentaires s'inscriraient dans le cadre du Réseau documentaire du Sahel, le CD/SE fonctionnant comme centre régional spécialisé en planification/programmation socio-économique et selon les méthodes de l'option adoptée, traditionnelle ou informatisée.

			Environ
A) Personnel (complémentaire) 3 ans			
1 directeur du centre			
documentaliste	36 m		
1 analyste-indexeur	36 m		
1 secrétaire bilingue	36 m		
1 planton	36 m		
		21 000 000 CFA	
Formation (15 mois)		<u>900 000 CFA</u>	
		21 900 000 CFA	88 000 US\$
B) Matériel (complémentaire)			
Divers	15 000 US\$		15 000 US\$
C) Fonctionnement (complémentaire)	36 m		
	30 000 US\$		30 000 US\$
D) Participation aux inventaires des services nationaux du C.I.L.S.S. (voyages, questionnaires, dépouillement)			
	3 500 US\$		<u>3 500 US\$</u>
		CD/SE	
		TOTAL	<u>136 500 US\$</u>

Rédacteur technique: Christine O'Meara

Couverture: Michael Becker

